



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-20 novembre 2026

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 25 septembre 2026

WFP/EB.2/2026/5-C/1

Original: anglais

Questions financières et budgétaires

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain

Constatations et recommandations issues des visites d'audit menées sur le terrain en 2025

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain" (WFP/EB.2/2026/5-C/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2026/5-C/1/Add.1.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateurs responsables:

M. L. Hoffmann
Directeur du Bureau de l'Auditeur externe
courriel: lutz.hoffmann@wfp.org

M. C. Wüensch
Directeur adjoint du Bureau de l'Auditeur externe
courriel: carsten.wuensch@wfp.org

Audit externe du Programme alimentaire mondial

Rapport succinct des audits sur le terrain

Constatations et recommandations issues des visites d'audit menées sur le terrain en 2025

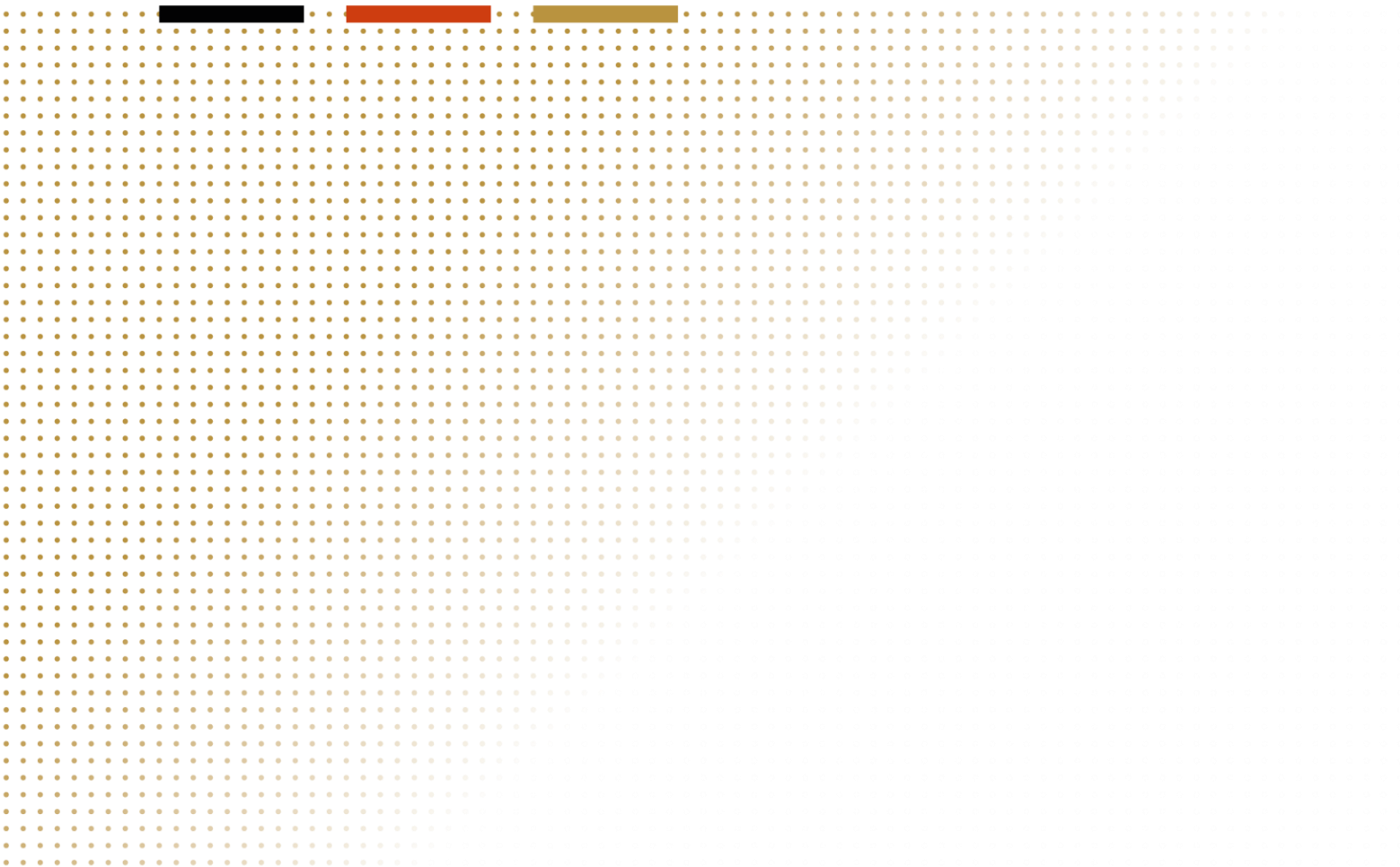


Table des matières

0	Résumé	4
1	Mandat, étendue des vérifications et méthode.....	6
2	Recommandations émises entre 2018 et 2024 – Statistiques relatives à leur application.....	7
3	Constatations issues des audits de 2025.....	12
	3.1 Vue d’ensemble des visites d’audit menées en 2025	12
	3.2 Chaîne d’approvisionnement	14
	3.3 Transferts de type monétaire	15
	3.4 Gestion des partenaires coopérants	16
	3.5 Ressources humaines	18
	3.6 Finances et administration	20
4	Annexe	22

0 Résumé

0.1

L'objectif du présent rapport sur les visites d'audit effectuées dans les bureaux de pays est d'appeler l'attention du Conseil d'administration sur l'état d'avancement des recommandations émises par l'audit externe de 2018 à 2024 et de fournir une synthèse des questions transversales et des principales constatations issues des visites d'audit menées en 2025.

0.2

En 2024, l'Auditeur externe a établi 105 recommandations à l'intention des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Il a évalué l'état d'avancement de ces recommandations ainsi que celui de 27 recommandations formulées lors de cycles d'audit antérieurs et non encore appliquées par les bureaux régionaux et les bureaux de pays: 109 recommandations (83 pour cent) ont été mises en œuvre, 12 (9 pour cent) sont en cours d'application et 11 (8 pour cent) sont devenues caduques.

0.3

En 2025, l'Auditeur externe a effectué des visites d'audit dans cinq bureaux de pays et formulé 57 nouvelles recommandations.

Dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement, l'Auditeur externe a constaté des lacunes dans la gestion des prestataires de services de transport et la gestion des entrepôts. Ainsi, les bureaux de pays n'évaluaient pas les capacités des nouveaux prestataires de services de transport, et les produits alimentaires stockés dans les entrepôts ne correspondaient pas aux données consignées dans les registres.

S'agissant des transferts de type monétaire, l'Auditeur externe a constaté que les bureaux de pays ne procédaient pas régulièrement à une analyse des renseignements collectés sur le secteur financier, contrairement aux exigences en vigueur. Il a également relevé des lacunes dans le contrôle des prestataires de services financiers par les bureaux de pays, notamment l'insuffisance des procédures de suivi des problèmes mis en évidence lors des évaluations de la performance.

En ce qui concerne la gestion des partenaires coopérants, l'Auditeur externe a constaté que, même lorsque le projet ou le budget avait sensiblement changé, les bureaux de pays modifiaient ou prolongeaient les accords de partenariat sur le terrain conclus avec ces partenaires au lieu d'en conclure de nouveaux. Il a également constaté que les bureaux de pays ne comptabilisaient pas toujours correctement les dépenses de leurs partenaires coopérants.

Dans le domaine des finances et de l'administration, l'Auditeur externe a encore relevé des erreurs dans la manière dont les bureaux de pays communiquaient les opérations à rattacher à la période considérée et géraient les actifs.

1 Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Dans sa décision 2021/EB.2/4 en date du 16 novembre 2021, le Conseil d'administration du PAM a nommé le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne (Bundesrechnungshof) aux fonctions d'Auditeur externe du PAM. L'Auditeur externe est chargé de vérifier les comptes du PAM pour une période de six ans, allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier du PAM.
2. Le mandat de l'Auditeur externe est précisé à l'article XIV du Règlement financier du PAM et dans l'annexe à ce Règlement. En application du Règlement financier, l'Auditeur externe exprime une opinion sur les états financiers et a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, de façon générale, sur l'administration et la gestion du PAM.
3. Conformément à son Règlement général, le PAM poursuit les buts suivants: a) utiliser l'aide alimentaire pour appuyer le développement économique et social; b) répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés; c) promouvoir la sécurité alimentaire mondiale conformément aux recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Pour s'acquitter de ce mandat, le PAM met en œuvre des programmes, des projets et des activités mobilisant l'aide alimentaire. Les plans stratégiques de pays¹ et les opérations d'urgence limitées couvrent l'éventail complet de ses actions humanitaires et de ses activités en faveur du développement. Le PAM exécute son mandat sur le terrain, où les bureaux de pays disposent de la plupart des ressources disponibles.
4. L'Auditeur externe mène des missions d'audit au Siège mondial et dans les bureaux de pays. Il programme les visites qu'il effectue dans les bureaux de pays à partir d'une évaluation des risques, du volume des opérations, de certains domaines qui présentent un intérêt spécifique en matière d'audit, ainsi que des visites d'audit menées précédemment par les auditeurs internes et externes.

¹ Y compris les plans stratégiques de pays provisoires et les plans stratégiques de pays provisoires de transition.

5. À l'issue des visites d'audit qu'il réalise dans les bureaux de pays, l'Auditeur externe établit des lettres d'observations d'audit présentant des données factuelles et des constatations, et demande aux directeurs de pays concernés de lui faire parvenir leurs commentaires par écrit. Ces lettres d'observations d'audit, ainsi que les commentaires reçus en retour, constituent la base des lettres d'observations qu'il adresse ensuite au Directeur exécutif/à la Directrice exécutive. L'Auditeur externe invite le PAM à commenter les projets de lettres d'observations ainsi que le projet du présent rapport succinct des audits sur le terrain.
6. Dans son rapport succinct des audits sur le terrain, l'Auditeur externe présente au Conseil d'administration les principaux points consignés dans les lettres d'observations établies à la suite des visites d'audit menées auprès des bureaux de pays en 2025, conformément à son plan de travail. Seules y sont mentionnées les constatations qui revêtent une importance majeure ou qui sont de nature transversale. En outre, ce rapport fait le point sur la qualité de la mise en œuvre par les bureaux des recommandations formulées par l'Auditeur externe (voir l'annexe).

2 Recommandations émises entre 2018 et 2024 – Statistiques relatives à leur application

7. Les recommandations issues de l'audit externe ne peuvent produire des améliorations que si l'entité ayant fait l'objet de l'audit les applique dans leur intégralité et sans délai. Assurer le suivi des recommandations non encore appliquées ("en instance") fait partie intégrante du travail de l'Auditeur externe.
8. L'Auditeur externe considère qu'une recommandation est "appliquée" lorsque l'entité concernée y a pleinement donné suite. Si l'entité a commencé la mise en œuvre d'une recommandation mais ne l'a pas encore terminée, l'Auditeur externe considère que la recommandation est "en cours d'application". Si l'entité n'a pas commencé à mettre en œuvre la recommandation, l'Auditeur externe considère que la recommandation n'est "pas appliquée". Lorsque des éléments nouveaux rendent une recommandation obsolète ou impossible à mettre en œuvre, l'Auditeur externe peut considérer que la recommandation est devenue "caduque".

9. Entre mai et août 2026, le PAM a fourni des observations et des documents pour aider l’Auditeur externe à évaluer l’état d’avancement de 132 recommandations en instance. Ce total comprenait une recommandation en instance formulée par le précédent Auditeur externe, 26 recommandations en instance formulées par l’actuel Auditeur externe à l’issue de ses visites d’audit de 2022 et 2023, ainsi que 105 recommandations formulées à l’issue de ses visites d’audit de 2024².
10. La figure 1 présente l’état d’avancement des recommandations en instance, globalement et par année. Sur 132 recommandations en instance, l’Auditeur externe a estimé que le PAM en avait mis en œuvre 109 (83 pour cent), qu’il s’employait actuellement à en appliquer 12 (9 pour cent) et que 11 recommandations étaient devenues caduques (8 pour cent). L’annexe du présent rapport contient les observations du PAM relatives à l’application des recommandations ainsi que l’appréciation détaillée de l’Auditeur externe au vu de ces observations et des pièces justificatives.

Figure 1

État d’avancement des recommandations, par année

Année ^a	Total	Appliquées	En cours d’application	Non appliquées	Caduques
2018	1	1	-	-	-
2022	6	6	-	-	-
2023	20	15	4	-	1
2024	105	87	8	-	10
Total général	132	109	12	0	11
Pourcentage	100	83	9	0	8

^a Année au cours de laquelle l’Auditeur externe a formulé les recommandations.

Figure: Auditeur externe, Source: Auditeur externe.

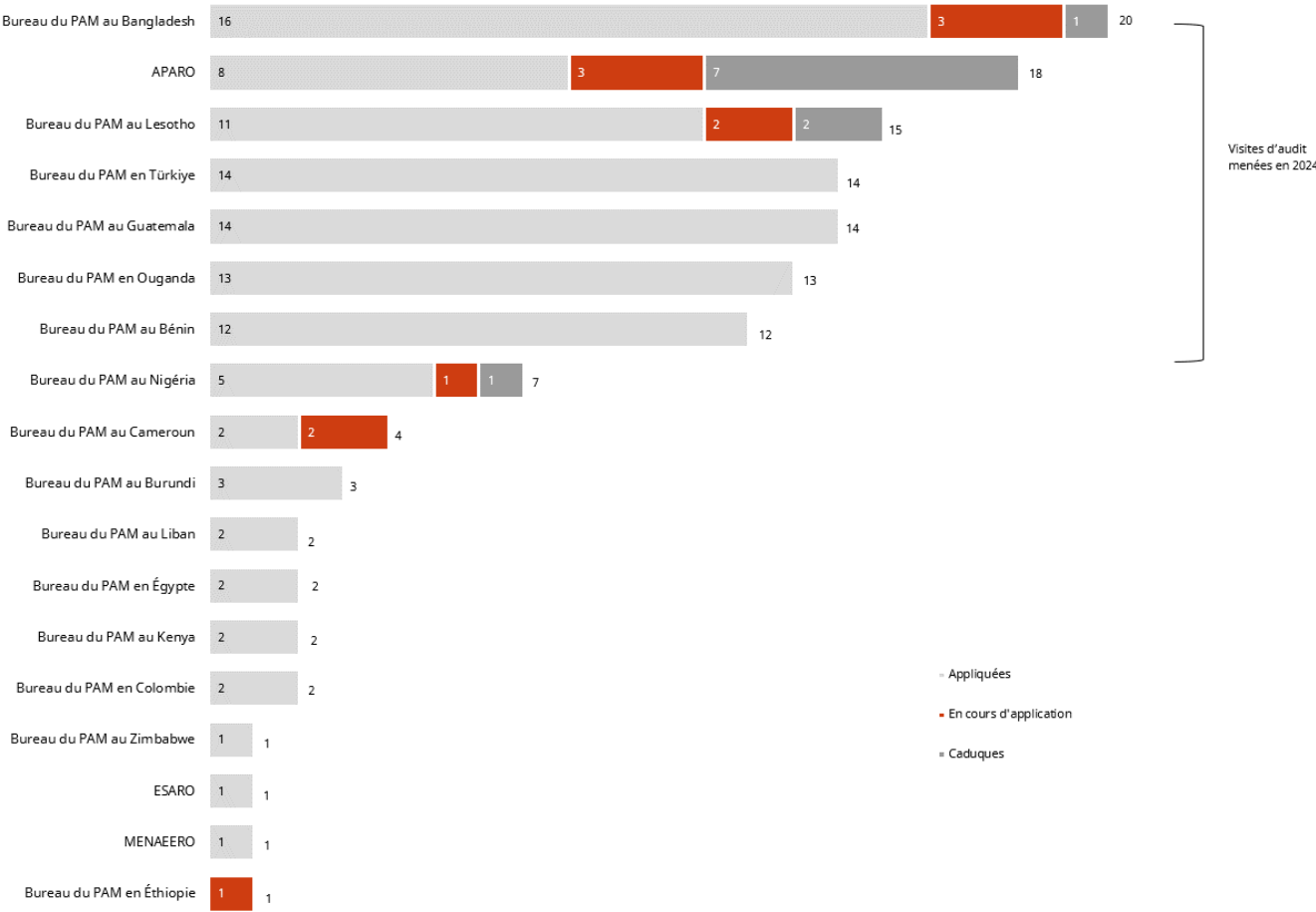
² En 2024 et en janvier 2025, l’Auditeur externe a effectué des visites dans six bureaux de pays (Bangladesh, Bénin, Guatemala, Lesotho, Ouganda et Türkiye) et un bureau régional (le Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique).

11. La figure 2 présente la répartition des recommandations par bureau. L’Auditeur externe s’est rendu en 2024 dans les sept premiers bureaux figurant dans la figure 2. Il a donc évalué pour la première fois l’état d’avancement des recommandations les concernant. Il avait déjà évalué les recommandations adressées aux autres bureaux de la figure 2 l’an dernier, certaines recommandations ayant aussi été examinées deux ans auparavant.

Figure 2

Un tiers des bureaux n’ont pas encore appliqué l’ensemble des recommandations les concernant.

Après avoir examiné les 132 recommandations adressées aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays, l’Auditeur externe a constaté que 6 des 18 bureaux n’avaient pas encore appliqué intégralement l’ensemble des recommandations les concernant. Certaines recommandations étaient devenues caduques.



ESARO: Bureau régional pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe; MENAEERO: Bureau régional pour le Moyen-Orient, l’Afrique du Nord et l’Europe orientale; APARO: Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique

Figure: Auditeur externe, Source: Auditeur externe.

12. L'Auditeur externe a constaté que les bureaux avaient progressé dans plusieurs domaines. Dans les paragraphes suivants, il présente des exemples de recommandations dont il a évalué l'état d'application.

Recommandations à l'intention des bureaux régionaux

13. L'Auditeur externe a formulé 20 recommandations à l'intention des bureaux régionaux alors que le PAM fonctionnait encore selon une structure à trois niveaux. En mai 2025, le PAM a fusionné les bureaux régionaux avec le Siège pour former le Siège mondial. De ce fait, les bureaux régionaux ne forment pas une entité indépendante. Pour évaluer les recommandations en instance qui leur étaient adressées, l'Auditeur externe a vérifié si elles demeuraient applicables dans la nouvelle structure. Il a considéré comme caduques celles qui ne l'étaient plus. Sur les 20 recommandations adressées aux bureaux régionaux, l'Auditeur externe a estimé que 10 avaient été appliquées, que 3 étaient en cours d'application et que 7 étaient caduques.

Cadre de gestion des effectifs

14. Trois recommandations en instance portaient sur la mise en œuvre du cadre de gestion des effectifs et la réduction des effectifs affiliés. Le PAM a mis en place le cadre de gestion des effectifs en 2021. Ce cadre limite la durée des contrats du personnel affilié et précise l'objet de ces contrats. Les bureaux de pays n'avaient pas encore mis en œuvre ces recommandations, le PAM ayant prolongé la période de transition prévue dans le cadre jusqu'au 31 décembre 2026. Dans un bureau de pays, le personnel affilié représentait encore près de la moitié de ses effectifs. L'Auditeur externe a considéré que ces recommandations étaient en cours d'application.

Délégation de pouvoirs en matière de gestion financière

15. Huit recommandations en instance concernaient la délégation de pouvoirs en matière de gestion financière. L'Auditeur externe en a classé sept, les bureaux de pays ayant amélioré les procédures et rapproché les rôles attribués dans le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) avec les subdélégations consignées dans le tableau de bord relatif à la délégation de pouvoirs en matière de gestion financière. Dans un cas, l'Auditeur externe a examiné le tableau de bord et les documents et a relevé des incohérences, que le bureau de pays a ensuite partiellement corrigées. Le Directeur de pays avait en outre délégué des pouvoirs à des consultants sans l'approbation écrite du Directeur financier exigée par la réglementation du PAM. La recommandation restait donc en cours d'application.

Gestion des partenaires coopérants

16. Dans six recommandations en instance, l'Auditeur externe invitait les bureaux de pays à adopter une approche fondée sur les risques pour planifier les vérifications ponctuelles des partenaires coopérants. Il a considéré que cinq recommandations avaient été appliquées. Une recommandation restait en cours d'application, le bureau de pays concerné n'ayant pas effectué les vérifications ponctuelles prévues pour 2025.
17. Cinq recommandations en instance portaient sur l'amélioration du processus de facturation des partenaires coopérants dans les bureaux de pays, notamment sur l'accélération de la procédure de validation et sur l'exhaustivité des informations présentées dans les factures. L'Auditeur externe a estimé que quatre recommandations avaient été appliquées. Une recommandation restait en cours d'application, le bureau de pays concerné n'ayant pas encore précisé les pièces justificatives minimales requises à l'appui des factures des partenaires.

Gestion de la continuité des opérations et plans de reprise après sinistre

18. L'Auditeur externe a relevé des améliorations dans la manière dont les bureaux géraient la continuité de leurs opérations et planifiaient la reprise après sinistre. Douze recommandations en instance avaient trait à cette question. L'Auditeur externe a considéré que dix d'entre elles avaient été appliquées, les bureaux ayant perfectionné leurs plans, procédé aux tests correspondants et mieux consigné les informations. Une recommandation restait en cours d'application, le bureau concerné n'ayant pas encore pris toutes les mesures nécessaires pour y donner suite.

Projet global relatif aux assurances à donner

19. Quatre des recommandations de l'année précédente portaient sur le projet global relatif aux assurances à donner. L'Auditeur externe a constaté que les bureaux les avaient appliquées, notamment en mettant leur plan d'action en conformité avec les valeurs de référence et les critères définis à l'échelle du PAM. Par ailleurs, le PAM a progressivement mis fin au projet et l'a intégré à ses processus et procédures habituels. L'Auditeur externe a donc considéré que les quatre recommandations avaient été appliquées.

3 Constatations issues des audits de 2025

3.1 Vue d'ensemble des visites d'audit menées en 2025

20. De septembre à novembre 2025, et en janvier 2026, l'Auditeur externe s'est rendu dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux suivants pour y effectuer des audits.

Figure 3

Bureaux régionaux et bureaux de pays ayant fait l'objet d'une visite

Bureaux régionaux
- Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale - Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes - Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe
Bureaux de pays
- Afghanistan (à distance) - Honduras - Mauritanie - Moldova - Rwanda

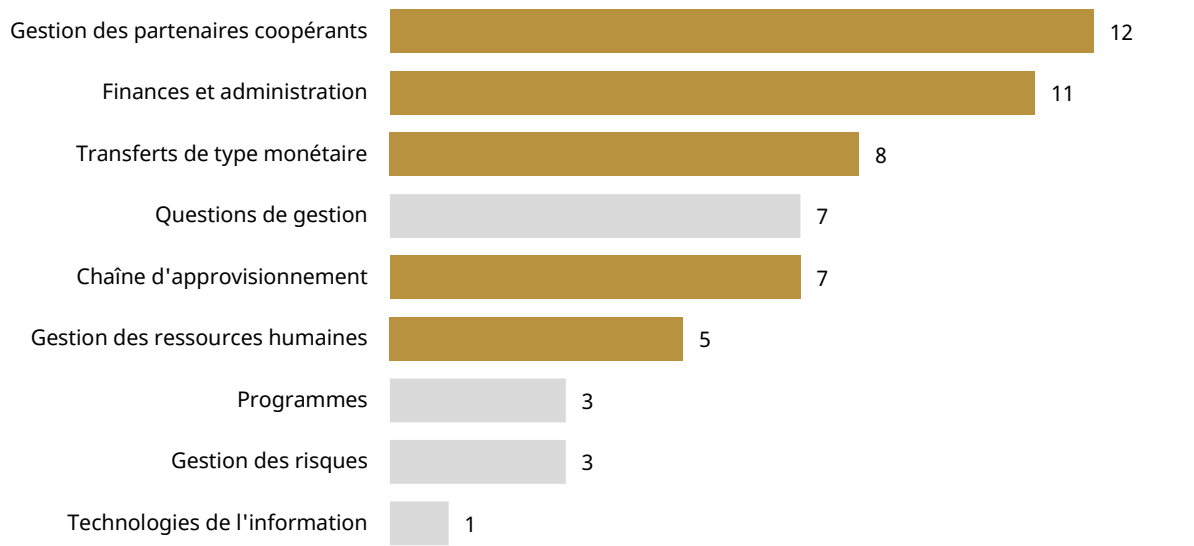
Figure: Auditeur externe, Source: Auditeur externe.

21. Durant le cycle d'audit de 2025, l'Auditeur externe a adressé aux bureaux de pays 57 recommandations, qui portaient principalement sur la gestion des partenaires coopérants, la gestion, les finances et l'administration, et les transferts de type monétaire. La figure 4 présente la répartition de ces recommandations par sujet d'audit.

Figure 4

Cinq sujets d’audit au centre du présent rapport

Les 57 recommandations émises en 2025 portaient sur les sujets d’audit indiqués ci-après. Le présent rapport se concentre essentiellement sur la gestion des partenaires coopérants, les finances et l’administration, les transferts de type monétaire, la chaîne d’approvisionnement et les ressources humaines.



Pour préserver la cohérence du rapport, l’Auditeur externe rend compte des recommandations relatives à la gestion du parc automobile et aux véhicules lourds sous la rubrique "Finances et administration", bien que les véhicules lourds soient gérés par la Division de la chaîne d’approvisionnement et de l’exécution.

Figure: Auditeur externe, Source: Auditeur externe.

22. L’Auditeur externe n’a pas adressé de recommandations aux bureaux régionaux, ceux-ci ayant été intégrés au Siège mondial le 1^{er} mai 2025. Il a tiré parti des visites d’audit pour mieux cerner le point de vue de ces bureaux sur la restructuration et recueillir des éléments destinés à étayer l’audit de ce processus. Il a présenté ses observations et recommandations sur la restructuration dans son rapport sur les comptes annuels vérifiés de 2025³.

³ Comptes annuels vérifiés de 2025, chapitre 3.2, "Restructuration du Siège mondial".

3.2 Chaîne d'approvisionnement

Accords de transport

23. Les bureaux de pays font appel à des prestataires de services de transport pour acheminer les produits alimentaires et d'autres marchandises à l'intérieur des pays, par exemple des ports aux entrepôts ou des entrepôts aux écoles. Conformément au manuel sur la logistique (Logistics Manual), les bureaux de pays doivent établir des listes restreintes de prestataires qualifiés. Lorsqu'ils ont besoin de services de transport, les bureaux de pays adressent des demandes de devis ciblées aux prestataires présélectionnés. Ils sont également tenus de suivre et d'évaluer régulièrement la performance de ces prestataires.
24. Lors des visites sur le terrain, l'Auditeur externe a relevé des lacunes dans la gestion des prestataires de services de transport. Un bureau de pays n'avait, par exemple, pas mis à jour sa liste restreinte de prestataires potentiels depuis deux ans. En outre, ce bureau n'avait pas demandé les mêmes documents à tous les prestataires avant de les inscrire sur cette liste. Un autre bureau de pays avait ajouté des prestataires à sa liste sans avoir évalué leurs capacités ni la qualité de leurs camions. Dans deux bureaux de pays, les évaluations de la performance ne couvraient pas tous les services de transport assurés, et certaines devaient encore être approuvées en interne.

Gestion des entrepôts

25. Les bureaux de pays stockent les produits alimentaires dans des entrepôts, dont certains appartiennent au PAM et d'autres sont loués. La gestion des entrepôts englobe la réception des marchandises, la gestion interne des stocks, l'expédition des marchandises, la tenue des documents et l'établissement de rapports. Les bureaux de pays doivent consigner avec exactitude toutes les opérations relatives aux entrepôts dans le Système d'appui à la gestion logistique (LESS). Ils doivent également consigner par écrit les informations nécessaires sur les fiches d'inventaire disponibles dans les entrepôts.
26. L'Auditeur externe a mis en évidence des défaillances dans la gestion des entrepôts par les bureaux de pays. Dans un bureau de pays, il a relevé des écarts entre les stocks de produits alimentaires présents dans l'entrepôt et les données enregistrées dans le système LESS. De plus, le bureau de pays n'avait pas systématiquement tenu à jour les fiches d'inventaire ni correctement étiqueté les lots entreposés. Un autre bureau de pays avait constaté des infiltrations d'eau par la toiture d'un entrepôt loué. Il en avait avisé le propriétaire le 2 avril 2024, et l'avait relancé en décembre 2024 compte tenu de l'importance des infiltrations. En octobre 2025, lors de la visite d'audit, le toit fuyait encore, ce qui risquait d'endommager les produits alimentaires stockés dans l'entrepôt.

27. Les bureaux de pays doivent s'assurer de disposer de données exploitables et fiables sur les produits alimentaires entreposés, en veillant à l'exactitude des informations consignées et au respect des procédures internes. Ils doivent aussi assurer une gestion diligente des prestataires de services de transport, mener des évaluations de la performance et tenir à jour les listes restreintes afin de recourir à des prestataires qualifiés et fiables.

3.3 Transferts de type monétaire

28. Au sujet des transferts de type monétaire, l'Auditeur externe s'est penché sur la gestion des prestataires de services financiers par les bureaux de pays, notamment sur les évaluations du secteur financier des pays et la performance des prestataires de services financiers.

Analyse des renseignements collectés sur le secteur financier

29. Pour évaluer la capacité du secteur financier d'un pays à prendre en charge les transferts de type monétaire, chaque bureau de pays qui mène des activités utilisant cette modalité doit procéder, tous les deux ans, à une analyse des renseignements collectés sur ce secteur⁴. Cette évaluation porte sur la disponibilité des prestataires de services financiers, les conditions réglementaires et les infrastructures nécessaires à la fourniture d'une assistance monétaire. Le but est d'établir une liste de prestataires fiables avec lesquels le bureau de pays peut passer des contrats dans le cadre de ses programmes de transferts monétaires.
30. L'Auditeur externe a constaté que certains bureaux de pays s'appuyaient sur des analyses obsolètes des renseignements collectés sur le secteur financier. Dans les pays concernés, ces analyses avaient mis en évidence d'importantes faiblesses structurelles du secteur financier.

Évaluation de la performance des prestataires de services financiers

31. Conformément aux orientations du PAM, les bureaux de pays sont tenus d'effectuer des évaluations de la performance des prestataires de services financiers une fois par an et au moins six mois avant l'expiration du contrat conclu avec eux. Ces évaluations doivent permettre d'assurer un contrôle continu de la qualité des services fournis et de la performance des prestataires.

⁴ En mars 2026, le PAM a porté à trois ans l'intervalle entre les évaluations.

32. L'Auditeur externe a relevé des lacunes dans le contrôle des prestataires de services financiers. Ainsi, un bureau de pays ne disposait d'aucune procédure structurée pour assurer le suivi des problèmes signalés dans les évaluations de la performance. Un autre ne procédait pas à l'évaluation annuelle de la performance du prestataire de services financiers.

33. Les bureaux de pays devraient tenir à jour les évaluations du secteur financier et passer régulièrement en revue les prestataires de services financiers conformément aux orientations institutionnelles. Les décisions concernant les activités de transferts de type monétaire peuvent ainsi reposer sur des informations exactes, de façon à pouvoir détecter et atténuer rapidement les risques financiers, les risques d'atteinte à la réputation et les risques liés aux services.

3.4 Gestion des partenaires coopérants

34. Les bureaux de pays concluent des contrats avec des organisations non gouvernementales et des entités gouvernementales du pays hôte, qui agissent en qualité de partenaires coopérants dans la mise en œuvre des programmes et d'autres activités.

Modification des accords de partenariat sur le terrain

35. Les accords de partenariat sur le terrain sont des contrats juridiques passés entre les bureaux de pays et les partenaires coopérants. D'après les orientations internes du PAM régissant ces accords, toute prolongation ou modification d'un accord peut se justifier en cas d'évolution imprévue d'un projet complexe. Toute évolution exigeant un ajustement budgétaire devrait entraîner une modification de l'accord. En cas de modification importante de la portée initiale de l'accord, y compris en cas de modification des activités, du budget et des fonctions et attributions, un nouvel accord devrait être conclu à l'issue d'une sélection par voie de mise en concurrence.
36. L'Auditeur externe a constaté que certains bureaux de pays s'étaient contentés de modifier les accords de partenariat sur le terrain conclus avec les partenaires coopérants, alors que les modifications apportées avaient changé sensiblement le projet ou le budget. Dans un cas, les distributions de produits alimentaires avaient été remplacées par des transferts de type monétaire. Dans un autre cas, la modification de l'accord prévoyait une hausse du budget, qui passait de 186 000 dollars É.-U. à 1,2 million de dollars, ainsi que l'ajout d'une activité. Un bureau de pays avait quant à lui modifié plusieurs accords de partenariat sur le terrain pour y ajouter de nouvelles activités.

37. Un autre bureau de pays avait ajouté au modèle institutionnel d'accord de partenariat sur le terrain une clause autorisant une hausse ou une baisse du budget pouvant aller jusqu'à 20 pour cent sans modification de l'accord.
38. L'Auditeur externe avait relevé des problèmes similaires les années précédentes et avait recommandé, dans son rapport sur les comptes annuels vérifiés de 2024, que le PAM précise dans sa politique les conditions dans lesquelles les bureaux de pays peuvent prolonger ou modifier leurs accords de partenariat sur le terrain, ainsi que les situations exigeant la signature d'un nouvel accord. Pour donner suite à cette recommandation⁵, le PAM a mis à jour son guide d'élaboration des programmes (Programme Guidance Manual) au début de 2026 pour préciser dans quels cas un accord doit être modifié ou prolongé et dans quels cas un nouvel appel à propositions s'impose.

Comptabilisation des dépenses afférentes aux partenaires coopérants

39. Dans ses états financiers annuels, le PAM présente les dépenses afférentes aux partenaires coopérants dans les catégories de charges "Services de distribution et services connexes" et "Services contractuels et autres services".
40. L'Auditeur externe a examiné les dépenses engagées par les partenaires coopérants et constaté que les bureaux de pays ne les comptabilisaient pas toujours correctement. Un bureau de pays avait, par exemple, comptabilisé toutes ces dépenses dans un seul compte de charges, alors qu'elles devaient être réparties entre plusieurs comptes selon leur nature. À l'inverse, un autre bureau de pays avait utilisé différents comptes de charges pour comptabiliser des dépenses de même nature.
41. Un bureau de pays avait comptabilisé en charges tous les paiements anticipés aux partenaires coopérants dès leur versement. Or, selon les orientations comptables applicables, ces paiements ne doivent être comptabilisés en charges qu'une fois que le partenaire a fourni le service pour lequel le PAM a versé l'avance. Le bureau de pays avait en outre utilisé un compte de charges dont les montants n'étaient pas inclus dans le total des dépenses afférentes aux partenaires coopérants que le Siège mondial présentait dans les états financiers annuels.

⁵ Comptes annuels vérifiés de 2024, par. 263.

42. L'Auditeur externe avait précédemment relevé que souvent, le PAM n'enregistrait pas les dépenses engagées par les partenaires coopérants dans la catégorie la plus adéquate. Dans son rapport sur les comptes annuels vérifiés de 2024, l'Auditeur externe avait donc recommandé au PAM d'élaborer des orientations comptables claires et contraignantes applicables à l'enregistrement des dépenses engagées par les partenaires coopérants.⁶ Le PAM a donné suite à cette recommandation en novembre 2025 en élaborant les orientations correspondantes. Dans son rapport sur les comptes annuels vérifiés de 2025, l'Auditeur externe avait également recommandé au PAM d'établir des orientations internes exhaustives régissant les paiements anticipés aux partenaires coopérants⁷.

43. Les bureaux de pays doivent se conformer aux orientations du PAM pour déterminer s'il convient de prolonger ou de modifier les accords de partenariat sur le terrain conclus avec les partenaires coopérants, ou d'engager une procédure de sélection en vue de conclure un nouvel accord. Les bureaux de pays doivent enregistrer les dépenses engagées par les partenaires coopérants dans les comptes de charges définis par le Siège afin que les états financiers présentent un montant global de charges fiable. Le Siège mondial devrait veiller à ce que les bureaux de pays se conforment aux orientations les plus récentes.

3.5 Ressources humaines

44. L'Auditeur externe s'est intéressé plus particulièrement à la manière dont les bureaux de pays géraient les dossiers du personnel et utilisaient Workday, le nouveau système de gestion des ressources humaines du PAM.

Logiciel Workday

45. Workday est entré en service le 1^{er} juillet 2024. Ce logiciel doit prendre en charge plusieurs processus de gestion des ressources humaines, notamment le recrutement, la gestion de la performance et l'évaluation. Le PAM a indiqué que la mise en place de Workday facilitait également la gestion des dossiers du personnel. Depuis la mise en service du logiciel, les bureaux de pays sont tenus d'archiver dans Workday tous les documents relatifs aux ressources humaines, à l'exception des dossiers strictement confidentiels.

⁶ Comptes annuels vérifiés de 2024, par. 68.

⁷ Comptes annuels vérifiés de 2025, par. 254.

46. L'Auditeur externe a constaté que trois bureaux de pays n'utilisaient pas encore pleinement Workday comme ils y étaient tenus. Un bureau de pays traitait chaque opération relative au personnel deux fois: une fois dans Workday et une fois en dehors du logiciel, à l'aide d'un modèle. Un autre bureau de pays continuait d'archiver les documents relatifs aux ressources humaines dans SharePoint et n'avait pas téléchargé divers documents dans Workday. Un troisième bureau de pays avait saisi des horaires de travail contradictoires dans Workday et WINGS.

Dossiers du personnel

47. En octobre 2024, le PAM a publié une procédure opératoire normalisée relative aux dossiers du personnel, qui définit une convention de dénomination des dossiers et une structure de classement dans le système interne SharePoint. Le PAM a réédité ces orientations en mars 2025 en y apportant des précisions. Selon la procédure opératoire normalisée, les bureaux de pays devraient continuer d'archiver dans SharePoint les documents essentiels établis avant la mise en service de Workday.
48. Les visites d'audit de l'Auditeur externe ont révélé que les bureaux de pays ne disposaient toujours pas de dossiers du personnel complets dans leur système interne SharePoint. Un bureau de pays conservait les dossiers du personnel de chaque employé sur support papier au lieu d'utiliser SharePoint. Un autre répartissait les dossiers du personnel entre plusieurs répertoires SharePoint, contrairement aux exigences de la procédure opératoire normalisée.
49. Depuis 2022, l'Auditeur externe relève des lacunes dans la structure et la tenue des dossiers du personnel.⁸

50. Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, les bureaux de pays devraient utiliser Workday pour éviter un surcroît de travail et faire des économies. L'uniformisation de la gestion des données du personnel du PAM n'est possible que si les bureaux de pays utilisent exclusivement Workday.

⁸ Rapport succinct des audits sur le terrain, constatations et recommandations issues des visites d'audit menées sur le terrain en 2024.

3.6 Finances et administration

51. En ce qui concerne les finances et l'administration, l'Auditeur externe a encore relevé des failles à plusieurs égards.

Rattachement à l'exercice

52. Selon les règles comptables prévues par les Normes comptables internationales du secteur public, les opérations doivent être comptabilisées dans les états financiers de la période à laquelle elles se rapportent, indépendamment de la date de réception ou de versement des fonds. Chaque année, les bureaux de pays doivent signaler au Siège mondial toutes les opérations nécessitant d'être rattachées à l'exercice aux fins de l'établissement des états financiers.
53. Dans un cas, le Siège mondial a constaté, après analyse, qu'un bureau de pays n'avait pas répertorié 70 pour cent des opérations à rattacher à l'exercice. L'Auditeur externe a ensuite repéré d'autres opérations à rattacher à l'exercice, qui avaient également échappé au Siège mondial.
54. Dans son rapport succinct concernant les visites d'audit menées sur le terrain en 2024, l'Auditeur externe avait signalé que la communication des opérations à rattacher à l'exercice posait régulièrement problème.

55. L'Auditeur externe invite instamment les bureaux de pays à prendre des mesures pour améliorer l'exactitude et l'exhaustivité de la communication des opérations à rattacher à l'exercice. Le Siège mondial devrait les soutenir dans cette démarche.

Gestion des actifs

56. Les bureaux de pays assurent le suivi de chaque actif, dont ils précisent l'état (neuf ou endommagé, par exemple) et le statut (en cours d'utilisation, prêté ou manquant, par exemple) et auquel ils attribuent un emplacement fonctionnel, tel qu'un bureau ou un entrepôt.
57. L'Auditeur externe a relevé des insuffisances dans la gestion des actifs de trois bureaux de pays, notamment des retards dans l'inscription des actifs aux registres correspondants, des données erronées dans ces registres et des cessions non conformes aux règles en vigueur.

58. Dans son rapport succinct concernant les visites d'audit menées sur le terrain en 2024, l'Auditeur externe avait déjà fait état de problèmes récurrents de gestion des actifs relevés lors des audits.

59. L'Auditeur externe exhorte les bureaux de pays à prendre des mesures pour assurer une gestion de leurs actifs fiable et sans omission. Le Siège mondial devrait les soutenir dans cette démarche.

Gestion du parc automobile

60. Le PAM dispose d'un parc automobile (véhicules légers et camions) qui joue un rôle essentiel dans la conduite de ses opérations. Ce parc représente une part importante de ses actifs et contribue sensiblement à ses dépenses de fonctionnement.⁹ Les bureaux enregistrent les véhicules dans le registre des actifs et dans le système de gestion du parc automobile.
61. Selon le manuel des services de gestion (*Management Services Manual*), les bureaux de pays devraient définir la composition de leur parc automobile en fonction des conditions et des lieux d'intervention. Ils devraient réexaminer et ajuster chaque année leur plan relatif au parc automobile. Dans le même ordre d'idées, le manuel sur la logistique prévoit qu'ils examinent la configuration du parc de véhicules lourds, en évaluent l'efficacité et l'adaptent, si nécessaire, pour faire face à toute nouvelle difficulté.
62. L'Auditeur externe a constaté qu'un bureau de pays disposait d'un nombre élevé de véhicules légers par rapport à ses effectifs, à raison d'un véhicule pour 2,3 employés. Ce bureau n'avait pas régulièrement réexaminé et ni consigné l'ensemble de ses besoins en véhicules. De plus, les données qu'il avait enregistrées dans le registre des actifs ne concordaient pas avec celles figurant dans le système de gestion du parc automobile.
63. Dans un autre bureau de pays, l'Auditeur externe a constaté que 21 pour cent des camions étaient hors service. Cette situation suscitait des inquiétudes quant à l'efficacité du parc automobile et à l'utilisation des ressources.

64. Les bureaux de pays devraient réexaminer régulièrement leurs besoins en véhicules et veiller à utiliser les ressources du parc automobile de manière efficiente et efficace.

⁹ Voir la section sur le parc de véhicules lourds (*Heavy Fleet Management*) dans le manuel sur la logistique.

4 Annexe

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
1	2022 Bureau du PAM en Égypte par. 81	L'Auditeur externe recommande que le bureau de pays instaure une convention de dénomination pour enregistrer les documents dans les dossiers électroniques du personnel.	Le bureau de pays a communiqué un diagramme décrivant la convention de dénomination, ainsi qu'un courriel de la personne chargée des ressources humaines confirmant que les noms des documents avaient été modifiés conformément aux nouvelles règles en vigueur.	Le bureau de pays a défini une structure de classement et une convention de dénomination pour ses dossiers du personnel au format électronique. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
2	2022 Bureau du PAM en Égypte par. 92	L'Auditeur externe recommande que le bureau de pays affecte des membres du personnel fixe, plutôt que des effectifs affiliés, aux postes de direction, comme ceux de responsables d'unité.	Un mémorandum de décision signé par la direction a été transmis à l'Auditeur externe pour attester que le contrat de responsable de l'unité chargée des technologies restera un contrat de service et ne sera pas converti en contrat de durée déterminée, en raison des contraintes budgétaires et du déménagement prévu du bureau dans la nouvelle capitale.	Le bureau de pays a converti la majorité des postes de consultant concernés. La Directrice de pays a décidé de ne pas convertir l'un de ces postes pour plusieurs raisons. L'Auditeur externe encourage le bureau de pays à réexaminer régulièrement les modalités de contrat et considère la recommandation comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
3	2022 Bureau du PAM au Liban par. 22	L'Auditeur externe recommande que le bureau de pays retire du service les biens corporels quand plus aucun avantage économique futur ou potentiel de service n'en est attendu, et procède à une vérification matérielle afin de recenser les actifs en question.	Le bureau de pays a recensé les actifs dont il n'attendait plus aucun avantage économique et les a cédés aux enchères publiques, en s'appuyant sur une campagne de promotion ciblée. La vente aux enchères a été menée à bien, a été étayée par des pièces justificatives et a fait l'objet d'un compte rendu.	Le bureau de pays a cédé plusieurs biens corporels dont il n'attendait plus aucun avantage économique et qui ne pouvaient plus lui rendre de services. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
4	2022 Bureau du PAM au Liban par. 56	L'Auditeur externe recommande que le bureau de pays affecte des membres du personnel fixe, plutôt que des effectifs affiliés, aux postes de direction, comme ceux de responsables d'unité.	L'opération d'adaptation structurelle et de planification stratégique des effectifs d'octobre 2025 a été mise à jour et officiellement approuvée, ce qui a permis d'établir une structure organisationnelle révisée qui renforce la stabilité de l'encadrement, l'obligation de rendre compte et la continuité, tout en améliorant le rapport coût-efficience. Le dossier soumis remplace le précédent portant sur l'initiative d'adaptation de 2022 et est étayé par les organigrammes approuvés de 2025, qui illustrent la structure définitive du bureau de pays.	Le bureau de pays a revu et modifié sa structure. Seules quelques unités restaient dirigées par des consultants. Le bureau de pays a expliqué pourquoi il demeurerait nécessaire de confier ces postes à des consultants. L'Auditeur externe estime que le bureau de pays devrait réexaminer ces postes en continu. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
5	2022 Bureau du PAM au Zimbabwe par. 33	L'Auditeur externe recommande que le bureau de pays renforce ses contrôles internes pour éviter de devoir émettre des bons de commande rétroactifs.	Le bureau de pays a renforcé la planification et les contrôles en matière d'achats en élaborant et en approuvant un plan d'achat complet pour 2025, en associant toutes les unités à la planification en amont et en diffusant des orientations visant à réduire les bons de commande rétroactifs. Ces mesures ont permis de réduire de 87 pour cent le nombre de bons de commande rétroactifs, qui est passé de 15 recensés sur la période 2020-2023 à seulement 2 en 2026.	Le bureau de pays a amélioré ses procédures pour éviter les bons de commande rétroactifs. Il a, par exemple, élaboré un plan d'achat complet à cette fin. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
6	2022 Bureau régional du Caire par. 79	L'Auditeur externe recommande que le bureau régional analyse les demandes de véhicule qui lui sont adressées et envisage soit de réduire le nombre de ces véhicules, soit – si tous les véhicules sont nécessaires aux opérations – de prolonger leur cycle de vie.	Le bureau régional a examiné son parc automobile et recensé les véhicules excédentaires à céder. Cinq véhicules ont été vendus aux enchères publiques et d'autres ont été officiellement démantelés et retirés du service. Des rapports de vente aux enchères et des justificatifs relatifs au démantèlement attestent l'ensemble de ces opérations. Un véhicule reste à céder à la suite du désistement d'un enchérisseur et sera proposé lors d'une prochaine vente aux enchères.	Le bureau régional a cédé les véhicules excédentaires recensés et réduit la taille de son parc automobile. L'Auditeur externe considère que la recommandation est appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
7	2023 Bureau du PAM au Burundi par. 43	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Burundi améliore le suivi de ses accords de partenariat sur le terrain et effectue régulièrement des vérifications ponctuelles, dûment documentées, auprès des partenaires coopérants et des entités gouvernementales.	Le bureau de pays a élaboré et approuvé son programme de vérifications ponctuelles pour 2025 en tenant compte des financements disponibles cette année-là et du profil de risque des partenaires. Il a transmis à l'Auditeur externe le programme de vérifications ponctuelles pour 2026 et les rapports sur les vérifications ponctuelles effectuées, ce qui témoigne de son engagement à respecter les exigences de conformité.	Le bureau de pays a fourni les programmes de vérifications ponctuelles approuvés pour 2025 et 2026 ainsi que les rapports sur les vérifications ponctuelles effectuées auprès des partenaires coopérants présentant un risque élevé ou modéré. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
8	2023 Bureau du PAM au Burundi par. 54	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Burundi veille à ce que les membres du personnel détenant des rôles dans WINGS associés à des pouvoirs spécifiques aient bien reçu les délégations de pouvoirs correspondantes au préalable.	Le bureau de pays a effectué un rapprochement entre les rôles attribués dans WINGS et les délégations de pouvoirs en matière de gestion financière, mis à jour le tableau de bord correspondant pour y faire figurer les délégations approuvées, et planifié des examens trimestriels. Ces travaux ont également révélé que le tableau de bord actuel présentait des lacunes et qu'il fallait mieux l'articuler avec WINGS.	Le bureau de pays a régulièrement vérifié la concordance entre les pouvoirs délégués aux membres du personnel et les rôles attribués à chacun dans WINGS, le dernier rapprochement datant de juin 2026. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
9	2023 Bureau du PAM au Burundi par. 62	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Burundi veille à ce que les consultants n'occupent des fonctions essentielles qu'à titre temporaire et dans des cas exceptionnels.	Après l'opération d'adaptation structurelle et la suppression de 40 pour cent des postes qui en a résulté, les contraintes budgétaires ont conduit à maintenir le recours à un contrat de consultant pour assurer une fonction essentielle. Ce poste permet de préserver des compétences techniques indispensables et contribue au renforcement des capacités locales. Cette décision a été examinée et approuvée conformément aux politiques et procédures établies en matière de ressources humaines.	Le bureau de pays a indiqué avoir supprimé 40 pour cent de ses postes. Une fonction essentielle continuait d'être assurée par un consultant. Le bureau de pays a expliqué qu'en raison des contraintes budgétaires, ce poste essentiel ne pouvait être financé qu'en recourant à un contrat de consultant, l'objectif étant de le confier à terme à un membre du personnel recruté sur le plan national. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
10	2023 Bureau du PAM au Cameroun par. 30	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Cameroun effectue auprès des partenaires coopérants un nombre de vérifications ponctuelles suffisant basées sur une analyse des risques.	En 2025, le bureau de pays a effectué des vérifications ponctuelles auprès des partenaires coopérants recensés comme présentant un risque élevé.	Le bureau de pays a transmis le programme des vérifications ponctuelles pour 2025 établi en tenant compte des risques, ainsi que les éléments attestant que les vérifications ponctuelles prévues avaient été menées auprès de cinq partenaires coopérants présentant un risque élevé. Faute de financements suffisants, le bureau de pays n'a pas effectué de vérifications ponctuelles auprès des partenaires coopérants présentant un risque modéré ou faible. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
11	2023 Bureau du PAM au Cameroun par. 38	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Cameroun mène à bien son exercice annuel de vérification des données sur les bénéficiaires recevant des transferts de type monétaire sous forme numérique et s'appuie sur le rapport de vérification pour mettre à jour la liste des bénéficiaires admissibles pour les cycles de distribution suivants.	Le bureau de pays a effectué un ciblage saisonnier en 2025 en tenant compte des ressources financières limitées reçues. Aucun exercice de vérification des bénéficiaires n'a été mené à bien pendant cette période. Dans le cadre du projet PULCCA, un projet d'intervention post-inondations dirigé par le Gouvernement, les bénéficiaires étaient dispensés de vérification, car les listes étaient directement fournies par le Gouvernement.	Le bureau de pays n'a pas fourni de preuves attestant qu'il avait effectué des vérifications complètes des données sur les bénéficiaires en 2024 ou en 2025. Il entend prendre cette recommandation en compte dans ses prochains exercices de ciblage. La recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		
12	2023 Bureau du PAM au Cameroun par. 47	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Cameroun poursuive les efforts entrepris pour réduire le nombre de titulaires de contrat de service ou d'accord de services spéciaux affectés à des fonctions permanentes, conformément aux dispositions du cadre de gestion des effectifs.	Le bureau de pays n'a pas encore mis en œuvre le cadre de gestion des effectifs. La période de transition a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.	Le bureau de pays a précisé que le cadre de gestion des effectifs devait encore être mis en œuvre. La recommandation reste en cours d'application.		X		
13	2023 Bureau du PAM au Cameroun par. 56	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Cameroun assure le suivi des subdélégations de pouvoirs financiers et veille à l'exactitude des informations enregistrées dans le tableau de bord relatif à la délégation de pouvoirs en matière de gestion financière.	Le bureau de pays a fourni à l'Auditeur externe des éléments attestant le suivi des subdélégations de pouvoirs financiers et la mise à jour du tableau de bord relatif à la délégation de pouvoirs en matière de gestion financière.	Le bureau de pays a fourni des éléments attestant le suivi des subdélégations de pouvoirs financiers et la mise à jour du tableau de bord relatif à la délégation de pouvoirs en matière de gestion financière. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
14	2023 Bureau du PAM en Colombie par. 19	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM en Colombie revoie et améliore le contenu de son plan annuel de performance, raccourcisse les descriptifs et présente plutôt les chiffres sur le budget et les ressources sous forme de tableaux, et prenne une part active à une initiative menée à l'échelle du PAM destinée à améliorer les normes et les modèles de présentation de l'information afin de faciliter la mesure et la gestion de sa performance.	Le bureau de pays a travaillé avec le Siège pour simplifier la présentation du plan annuel de performance et a réduit les sections descriptives dans le rapport de 2025. Toutefois, le modèle institutionnel étant resté largement inchangé, le format du rapport demeure volumineux. Pour raccourcir davantage le rapport, le Siège doit revoir le modèle, tandis que le bureau continue pour sa part de chercher des améliorations et de veiller au respect des exigences applicables.	Le bureau de pays s'est efforcé de réduire la longueur de son plan annuel de performance. Le modèle de ce plan est fourni par le Siège mondial. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
15	2023 Bureau du PAM en Colombie par. 27	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM en Colombie établisse une liste de toutes les procédures opératoires normalisées en vigueur et utilise cette liste pour vérifier et mettre à jour régulièrement ses procédures opératoires normalisées.	Le bureau de pays poursuit l'examen et la mise à jour systématiques de ses procédures opératoires normalisées afin d'améliorer l'efficacité et d'assurer la conformité aux exigences institutionnelles. Les procédures opératoires normalisées obsolètes ont été supprimées, tandis que d'autres sont en cours de révision ou d'élaboration.	Le bureau de pays a dressé une liste de toutes les procédures opératoires normalisées applicables. Cette liste lui permet de surveiller les dates auxquelles ces procédures doivent être réexaminées. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
16	2023 Bureau du PAM en Éthiopie par. 69	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM en Éthiopie veille à ce que les subdélégations de pouvoirs relatives à l'approbation des microachats et les documents désignant les référents responsables soient mis à jour et soient conformes à la circulaire du Directeur exécutif et que seul le personnel disposant des pouvoirs susmentionnés se voie attribuer les rôles nécessaires dans WINGS.	Le bureau de pays a examiné les délégations de pouvoirs en matière de gestion financière et les a rapprochées avec les mémorandums relatifs aux délégations de pouvoirs. Les incohérences ont été corrigées et les documents concernés ont été mis en concordance avec le tableau de bord relatif à la délégation de pouvoirs en matière de gestion financière, afin de garantir l'exactitude et la cohérence de l'ensemble des informations consignées.	L'Auditeur externe a examiné le tableau de bord et les documents et relevé des incohérences, que le bureau de pays a ensuite corrigées en partie. Toutefois, le Directeur de pays avait délégué des pouvoirs à des personnes sous contrat de consultant sans l'approbation écrite expresse du Directeur financier, alors que cette approbation constitue une condition préalable générale à toute délégation de ce type, au-delà du seul cadre du tableau de bord. La recommandation reste en cours d'application.		X		
17	2023 Bureau du PAM au Kenya par. 16	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Kenya suive de près les coûts de développement et d'entretien des logiciels mis au point en interne pour déterminer si le seuil de comptabilisation est atteint et pour réaliser une analyse coûts-avantages.	Le bureau de pays a établi, avec le concours du Siège mondial, une procédure opératoire normalisée concernant les logiciels mis au point en interne, assortie d'un modèle de calcul des coûts. Depuis l'adoption de cette procédure, aucun nouveau logiciel n'a été développé et aucun investissement supplémentaire n'a été consacré aux logiciels mis au point en interne.	Le bureau de pays a publié une procédure opératoire normalisée relative à l'analyse coûts-avantages et au suivi des coûts des logiciels développés en interne. Il n'avait développé aucun autre logiciel en interne au cours de la période considérée. Il devrait s'assurer de se conformer à ses orientations à l'avenir. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
18	2023 Bureau du PAM au Kenya par. 81	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Kenya révise, parachève et signe le plan de continuité des opérations et procède à une mise en œuvre structurée qui permettra d'informer tous les membres du personnel concernés des procédures et des responsabilités qui ont été définies.	Le plan de continuité des opérations a été parachévé et transmis au Siège en 2025. Dans le cadre de ces travaux, le bureau de pays a notamment réuni des responsables sectoriels et des spécialistes techniques dans le cadre d'un atelier de planification, mis à jour les guides sectoriels, organisé des formations et réexaminé tous les guides sectoriels avant d'établir le plan dans sa version finale et de le faire signer.	Le bureau de pays a parachévé son plan de continuité des opérations en 2025. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
19	2023 Bureau du PAM au Nigéria par. 40	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Nigéria surveille le nombre et le type d'articles manquants d'une année sur l'autre, assure le suivi immédiat des articles manquants et prenne des mesures pour réduire les pertes d'actifs.	Le bureau de pays a communiqué à l'Auditeur externe sa procédure opératoire normalisée relative aux fonctions et attributions prévues par le cadre de gestion décentralisée des actifs.	Le bureau de pays a publié une procédure opératoire normalisée pour donner suite à la recommandation. L'Auditeur externe a néanmoins relevé des progrès limités dans le rapprochement des données relatives aux articles manquants. Il considère que la recommandation est en cours d'application.		X		

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Caducue</i>
20	2023 Bureau du PAM au Nigéria par. 46	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Nigéria – en collaboration avec le Siège – mette au point des directives comptables permettant de distinguer les dépenses liées à l'exécution des activités de celles qui ne sont pas directement liées à l'exécution des programmes.	Le PAM a examiné sa méthode de comptabilisation des stocks d'articles non alimentaires, confirmé le traitement comptable approprié des articles distribués aux bénéficiaires en tant que charges, mis à jour les orientations correspondantes et enrichi les informations présentées dans les états financiers afin de mieux expliquer la nature et le classement des coûts de distribution des articles non alimentaires.	Le PAM a modifié sa méthode interne de comptabilisation des articles non alimentaires. Il a présenté les charges liées à la distribution de ces articles aux bénéficiaires dans une catégorie distincte de ses états financiers. L'Auditeur externe considère que la recommandation est caduque.				X
21	2023 Bureau du PAM au Nigéria par. 53	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Nigéria établisse et utilise un plan hiérarchisé fondé sur les risques pour effectuer régulièrement des vérifications ponctuelles auprès de ses partenaires.	Le plan fondé sur les risques pour effectuer des vérifications ponctuelles auprès de tous les partenaires coopérants a été communiqué à l'Auditeur externe.	Le bureau de pays a transmis les vérifications ponctuelles des partenaires coopérants qu'il avait retenues pour 2025 et 2026 en se fondant sur les risques. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
22	2023 Bureau du PAM au Nigéria par. 62	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Nigéria procède à une analyse de scénarios avant de passer des contrats avec les organisations non gouvernementales (ONG) pour déterminer si les prestataires de services commerciaux pourraient représenter une solution de remplacement rentable pour la fourniture de certains services comme le suivi des partenaires, l'établissement de mécanismes de remontée des plaintes, etc.	Outre l'analyse de scénarios comparant le recours à des ONG au recours à un accord global à long terme, l'Auditeur externe a reçu le mémorandum signé présentant en détail l'analyse comparative du recours à des ONG par rapport au recours à des entreprises privées locales.	Au début de 2026, le bureau de pays a lancé un appel d'offres pour la prestation de services de suivi par des tiers. Il a comparé l'offre retenue aux coûts des services de suivi par des tiers prévus dans l'accord de partenariat sur le terrain en vigueur. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
23	2023 Bureau du PAM au Nigéria par. 73	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Nigéria revoie ses subdélégations de pouvoir en matière d'achats, signale comme telles celles qui sont annulées et remplacées, veille à ce que les subdélégations de pouvoirs en matière d'achats soient valides et ne comportent aucune ambiguïté en insérant les numéros de référence et l'historique des révisions dans les lettres de nomination (mémorandums) pertinentes, et qu'il les tienne à jour.	La subdélégation de pouvoirs en matière d'achats et de passation de marchés de biens et de services, la subdélégation relative aux microachats et les échanges de courriels concernant la mise à jour des délégations de pouvoirs en matière de gestion financière ont été transmis à l'Auditeur externe.	Le bureau de pays a transmis l'ensemble des subdélégations de pouvoirs en matière d'achats et d'approbation des microachats. Les membres du personnel habilités à ce titre étaient inscrits dans le tableau de bord. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
24	2023 Bureau du PAM au Nigéria par. 82	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Nigéria affecte des membres du personnel, plutôt que des consultants, aux postes de direction, comme ceux de responsables d'unité.	Le bureau de pays a transmis à l'Auditeur externe la note pour le dossier qui étaye l'organigramme disponible et les mesures prises pour donner suite à la recommandation de l'audit.	Selon l'organigramme, aucun poste de direction du bureau de pays n'est pourvu dans le cadre d'un contrat de consultant. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
25	2023 Bureau du PAM au Nigéria par. 104	L'Auditeur externe recommande que le Bureau du PAM au Nigéria procède à une analyse d'impact sur les opérations, remanie son plan de reprise après sinistre en fonction de cette analyse et instaure un test de résistance régulier.	L'analyse d'impact sur les opérations utilisée pour définir le délai de reprise de chaque système a été transmise à l'Auditeur externe.	Le bureau de pays a remanié son plan de reprise après sinistre et transmis la simulation de test de résistance, qui comprend une analyse d'impact sur les opérations. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
26	2023 Bureau régional de Nairobi par. 37	L'Auditeur externe recommande que le Bureau régional de Nairobi veille à ce que les subdélégations de pouvoirs en matière de gestion financière concordent avec les rôles attribués dans WINGS.	Le tableau de bord relatif à la délégation de pouvoirs en matière de gestion financière ne présente désormais que les subdélégations relevant du Bureau du Directeur régional et portant sur les fonds alloués à ce bureau. Les subdélégations accordées aux autres membres du personnel ne relèvent plus de ce bureau, mais des directeurs de division concernés.	Le Siège mondial a examiné les subdélégations enregistrées dans le tableau de bord et confirmé qu'elles restaient valides. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
27	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 22	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh de travailler en collaboration avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique afin de mettre son plan d'action en conformité avec les critères institutionnels figurant dans l'outil de suivi qui sont définis dans le projet global relatif aux assurances à donner, en veillant à attribuer les responsabilités et à respecter les échéances du projet.	Le bureau de pays a mis son plan d'action en conformité avec l'outil de suivi des critères de référence du projet global relatif aux assurances à donner et s'appuie sur cet outil pour mesurer l'avancement des travaux. Les responsabilités et les échéances sont définies pour les différentes unités en coordination avec le bureau régional. Des échanges réguliers permettent de veiller au respect des critères institutionnels, de suivre la mise en œuvre et d'assurer en temps voulu le suivi des mesures convenues.	Le bureau de pays a mis son plan d'action en conformité avec l'outil de suivi des critères de référence. Le PAM a intégré le projet global relatif aux assurances à donner à ses processus et procédures habituels. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
28	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 23	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh d'évaluer les résultats du projet global relatif aux assurances à donner à son niveau, de prendre en compte les lacunes et les risques qui subsistent ou restent à traiter dans ses processus existants de gestion des risques et de consigner les principales décisions.	Les lacunes et les risques actuels et résiduels en question relevés lors de l'examen global des assurances à donner ont été pris en compte au sein du cadre en vigueur de gestion des risques sous la forme de risques pertinents à surveiller et de mesures d'atténuation correspondantes. Les décisions concernant l'ordre de priorité, l'attribution des responsabilités et les mesures de suivi ont été consignées et leur application est assurée dans le cadre des processus établis de gestion et de contrôle.	Le bureau de pays a examiné les résultats du projet global relatif aux assurances à donner et inscrit les risques persistants dans son registre des risques. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
29	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 30	Nous recommandons au comité de gestion des risques et de contrôle du Bureau du PAM au Bangladesh de se réunir chaque trimestre pour examiner et mettre à jour le registre des risques, les mesures d'atténuation et la classification des risques, et de consigner les changements observés par rapport à la version précédente du registre.	Le bureau de pays a renoncé à fixer à l'avance les dates des réunions du comité. À la place, la personne chargée de la gestion des risques fera régulièrement le point lors des réunions hebdomadaires de la haute direction. Le registre des risques fera l'objet d'examens périodiques et les échanges consacrés aux risques seront officiellement consignés dans les comptes rendus des réunions consacrées à la planification annuelle de la performance.	L'Auditeur externe prend note de la décision du bureau de pays de remplacer les réunions du comité à dates fixes par des échanges dans le cadre des réunions hebdomadaires de la haute direction. Il estime important que le bureau de pays organise régulièrement des échanges sur les risques, conformément à la politique du PAM en matière de gestion globale des risques. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
30	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 37	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh d'examiner et de regrouper les différents documents relatifs à la gestion de la continuité des opérations, de remédier aux lacunes relevées dans le rapport d'examen a posteriori et d'approuver le document pour mener des interventions efficaces face aux crises.	Le bureau de pays a examiné et regroupé tous les documents concernés, dont le plan de continuité des opérations, dans un cadre simplifié. Il a remédié aux lacunes relevées lors de l'examen a posteriori afin d'apporter des éclaircissements concernant les fonctions et attributions, la communication et la mobilisation des ressources. Une simulation a récemment été menée à bien, et les enseignements tirés de cet exercice ont été intégrés au plan révisé.	Le bureau de pays a regroupé les documents et testé son dispositif de gestion de la continuité des opérations. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
31	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 44	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh d'améliorer sa gestion des connaissances, notamment en mettant à la disposition du personnel, dans un référentiel accessible, les procédures opératoires normalisées, les documents d'orientation et les autres documents importants ou utiles.	Le bureau de pays a créé un référentiel partagé où seront regroupés les procédures opératoires normalisées, les mémos, les documents d'orientation et les autres documents de référence importants ou utiles dont le personnel pourrait avoir besoin dans son travail.	Le bureau de pays a créé une bibliothèque en ligne où il archive les documents d'orientation, les mémos, les notes verbales et les procédures opératoires normalisées. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
32	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 50	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh, lorsqu'il envisage de céder des véhicules légers, d'analyser toutes les options possibles, d'en comparer les coûts et les avantages et de consigner les résultats de cette analyse dans une note pour le dossier qui servira à étayer la décision.	Le bureau de pays n'a cédé aucun véhicule léger depuis que la recommandation a été formulée. Il a rédigé un projet de note pour le dossier énonçant les procédures opératoires normalisées applicables à la cession des véhicules arrivés en fin de service.	Le bureau de pays a défini plusieurs modalités de cession dans ses procédures opératoires normalisées. L'Auditeur externe compte sur lui pour respecter cette procédure lors des prochains retraits de véhicules. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
33	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 54	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh d'inscrire à l'actif, dans la catégorie des immobilisations en cours, les dépenses supportées pour le logiciel FITTEST mis au point en interne.	Le PAM a vérifié la nature de l'opération auprès de l'unité du Siège mondial qui en était à l'origine: la dépense engagée correspondait à un paiement courant pour des services de maintenance liés à la plateforme Farm2Go.	Le PAM a précisé que la dépense en question correspondait à des frais de maintenance d'un logiciel, qui n'ont pas à être inscrits à l'actif. L'Auditeur externe considère que la recommandation est caduque.				X

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
34	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 60	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh de s'assurer que le personnel investi de pouvoirs en matière de gestion financière dispose des rôles correspondants dans WINGS et que, réciproquement, toute personne à laquelle ces rôles sont attribués détient les pouvoirs requis.	Le bureau de pays examine chaque trimestre les délégations de pouvoirs en matière de gestion financière pour s'assurer que les pouvoirs délégués sont correctement enregistrés dans WINGS, concordent avec les rôles attribués à chaque personne dans le système et ne sont accordés qu'aux personnes habilitées. Ces examens portent sur les délégations en attente, l'admissibilité, les modèles, les cas exceptionnels, la mise à jour des rôles et les signataires bancaires habilités. Ils donnent l'assurance d'une gestion des pouvoirs conforme aux règles et dûment contrôlée.	À la suite d'une demande de l'Auditeur externe, le bureau de pays a réglé les problèmes liés à une délégation en attente. Il a également confirmé que la Directrice de pays n'avait délégué à la personne responsable du bureau de section aucun pouvoir en matière d'achats de produits alimentaires, de biens ou de services, mais que les pouvoirs délégués se limitaient à la catégorie "autres bons de commande". La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
35	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 68	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh de mieux consigner les étapes de la sélection des partenaires coopérants, de sorte que toute exclusion ou sélection d'une candidature soit dûment consignée, suffisamment motivée et étayée par des justificatifs écrits, et de mener à bien cette sélection au moyen du portail des partenaires de l'ONU.	Le bureau de pays a renforcé la gestion des partenaires coopérants en consignait toutes les activités de partenariat et en automatisant les processus de bout en bout. L'appel à manifestations d'intérêt de 2026 a été entièrement mené à bien sur le portail des partenaires de l'ONU, où toutes les décisions relatives à la sélection ont été consignées. L'automatisation de l'examen des budgets et de l'approbation des accords renforce également la transparence, l'efficacité, l'obligation de rendre compte et la supervision des partenariats.	Le bureau de pays a mieux consigné la procédure de sélection des partenaires coopérants et a fourni les documents relatifs aux évaluations. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
36	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 74	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh, lorsqu'une alerte apparaît sur le portail des partenaires de l'ONU, de l'examiner de manière approfondie et de ne poursuivre la sélection qu'à titre exceptionnel et sur la base d'une justification suffisante.	Le bureau de pays a examiné les profils de tous les partenaires coopérants et procédé aux vérifications d'usage requises auprès des partenariats de 2026, conformément aux exigences du PAM, notamment en collaborant avec les organismes des Nations Unies. Les alertes figurant sur le portail des partenaires de l'ONU font l'objet d'une évaluation approfondie avant toute décision de partenariat. La gestion des partenariats de bout en bout a été dématérialisée au moyen de ce portail et de Partner Connect, ce qui a renforcé la transparence, le respect de l'obligation de rendre compte et le contrôle.	Lorsqu'il examine les propositions, le bureau de pays vérifie si des alertes ont été émises sur le portail des partenaires de l'ONU. Les partenaires coopérants faisant l'objet d'une alerte de ce type sont exclus de la procédure de sélection. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
37	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 82	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh de préciser, dans sa procédure opératoire normalisée, les exigences minimales concernant les justificatifs des factures des partenaires, de s'assurer que les partenaires fournissent ces pièces et de classer l'intégralité des dossiers correspondants.	La procédure opératoire normalisée générale de gestion des partenaires coopérants a été approuvée et donne des orientations claires, notamment sur la gestion des ressources de ces partenaires. Dans ce cadre, un processus de gestion des factures a été engagé afin de simplifier les procédures, d'uniformiser les exigences minimales concernant les justificatifs et d'améliorer la tenue des dossiers.	Le bureau de pays indique qu'il intégrera les exigences minimales à sa procédure opératoire normalisée relative au système de suivi des factures, actuellement en cours de mise à jour. La recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
38	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 83	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh d'examiner l'efficacité de sa procédure de validation des factures afin de veiller à ce que ces dernières soient réglées avec ponctualité, tout en maintenant des contrôles appropriés.	Le bureau de pays a examiné et harmonisé les processus de gestion des ressources dans l'ensemble du cycle de gestion des partenaires coopérants, élaboré des diagrammes de flux fondés sur les procédures opératoires normalisées et mis en place un outil de suivi mensuel des factures pour renforcer la vérification et la ponctualité des paiements. Une session de formation a été consacrée à l'information financière et au contrôle des partenaires coopérants, ce qui a permis de renforcer l'efficacité, l'obligation de rendre compte, la documentation et la conformité.	L'Auditeur externe a examiné le nombre de jours écoulés entre la réception d'une facture et sa validation dans WINGS et a constaté qu'en 2026, 96 pour cent des factures avaient été validées dans un délai maximal de 30 jours. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
39	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 93	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh de réaliser régulièrement des vérifications ponctuelles de ses partenaires coopérants fondées sur les risques et de veiller à ce que les rapports et les pièces étayant ses priorités et ses évaluations soient simplifiés et permettent de rapprocher les informations.	Le bureau de pays effectue régulièrement des vérifications ponctuelles des partenaires coopérants en fonction des risques. Pour simplifier la démarche, un programme de vérifications ponctuelles et un cahier des charges correspondant ont été mis au point.	Le bureau de pays a indiqué n'avoir effectué que trois vérifications ponctuelles en 2025 en raison d'une réorganisation des responsabilités en interne. Il prévoit d'en réaliser six en 2026, en s'appuyant sur des évaluations des risques. L'Auditeur externe assurera le suivi des vérifications effectuées en 2026. La recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
40	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 101	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh de mettre régulièrement à jour le budget dans le plan d'examen du suivi et d'évaluation, de veiller à la cohérence de ce plan avec le plan de suivi des effets directs, de distinguer dans les deux plans les types de suivi (suivi des distributions et suivi post-distribution) et de comparer les coûts de suivi effectifs aux coûts prévus.	Le bureau de pays a établi un nouveau budget en veillant à ce que les activités de suivi, d'examen et d'évaluation soient dûment planifiées et chiffrées. Pour améliorer l'exactitude et la cohérence des données financières, les différents types d'activités (notamment le suivi des distributions, le suivi post-distribution, les études préalables et les évaluations) ont été décrits séparément et le budget a été indiqué dans le plan.	Le bureau de pays a fourni une simulation du coût des études préalables, du suivi et de l'évaluation pour 2026 et 2027. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
41	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 108	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh d'axer la collecte de données sur les indicateurs dont il prévoit d'assurer le suivi et de rendre systématiquement compte des résultats correspondants.	En 2025, le bureau de pays a réalisé deux enquêtes de suivi post-distribution et tenu six réunions d'examen des programmes, qui ont donné lieu à des rapports et à des mesures de suivi. Ces examens ont porté sur les questions de suivi, les recommandations issues de l'examen à mi-parcours, la coordination et les résultats des programmes. D'autres examens sont prévus en 2026, en lien avec les principales études préalables, études de référence, évaluations d'impact et étapes de la communication des résultats.	Le bureau de pays a décidé d'axer sa collecte de données sur des indicateurs définis, dont il a rendu compte de manière systématique tout au long de 2025. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
42	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 116	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh de s'assurer que la valeur des transferts est déterminée séparément pour chaque programme et chaque marché et que les modalités de calcul utilisées sont consignées de façon claire de manière à pouvoir rapprocher les données, par exemple en établissant une procédure opératoire normalisée.	Depuis août 2025, les modalités de calcul de la valeur des transferts sont définies, approuvées et consignées dans les notes pour le dossier.	Le bureau de pays a transmis les notes pour le dossier datées d'août 2025 à janvier 2026. Chaque note précisait comment la valeur des transferts avait été calculée. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
43	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 122	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh de nettoyer les données figurant dans les dossiers du personnel, d'adopter des conventions de dénomination claires, d'envisager un classement comportant davantage de sous-dossiers et de rapprocher les données de ces dossiers de celles enregistrées dans WINGS ou Workday.	Le bureau de pays a rassemblé les pièces de tous les dossiers du personnel après avoir examiné, réorganisé et renommé les documents le cas échéant. Ces dossiers regroupent les pièces relatives à plusieurs types de contrats. Pour le personnel sous contrat de durée déterminée, les prolongations de contrat sont consignées dans WINGS/ATLAS et étayées par les courriels de confirmation conservés dans les dossiers du personnel au format électronique.	Le bureau de pays a fourni des éléments attestant qu'il avait harmonisé et nettoyé les données figurant dans les dossiers du personnel. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
44	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 131	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh de continuer à réduire les effectifs du personnel affilié, en priorité le nombre de titulaires de contrats de service d'une durée de quatre ans ou plus, et de confier la direction des unités à des membres du personnel fixe plutôt qu'à des membres du personnel affilié.	Le bureau de pays a achevé son processus d'adaptation structurelle à l'issue de vastes consultations menées auprès des responsables d'unité, des bureaux de terrain et de l'association du personnel, et au cours desquelles plus de 30 entretiens ont été réalisés. La structure révisée définitive a été arrêtée et communiquée lors de réunions avec l'ensemble du personnel. Des postes seront convertis conformément aux besoins opérationnels et au cadre de gestion des effectifs.	Les données relatives au personnel du bureau de pays témoignent d'avancées. Néanmoins, 45 pour cent des effectifs relèvent toujours du personnel affilié, et les relations de partenariat avec le Gouvernement restent placées sous la responsabilité d'une personne sous contrat de service. La recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		
45	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 137	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh d'examiner les exigences minimales applicables à l'inscription des fournisseurs de produits alimentaires au registre, et de faire un compte rendu de cet examen.	Conformément aux directives relatives aux achats, toutes les pièces requises sont recueillies avant l'inscription des fournisseurs de produits alimentaires au registre. Les fournisseurs transmettent des états financiers ou des rapports d'audit afin que le bureau puisse évaluer leur capacité financière avant de les inscrire.	Le bureau de pays a transmis des documents concernant un échantillon de fournisseurs. Il devrait veiller à examiner les exigences minimales. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
46	2024 Bureau du PAM au Bangladesh par. 142	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bangladesh de renforcer encore son plan de reprise après sinistre récemment mis à jour, en désignant officiellement une personne responsable de la reprise, une équipe chargée de la gestion de la reprise et des suppléants.	Le plan de reprise après sinistre a été révisé et placé sous l'autorité du responsable des technologies de l'information. Une équipe chargée de la reprise après sinistre a été mise en place et dotée de responsabilités spécifiques.	Le bureau de pays a mis à jour son plan de reprise après sinistre. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
47	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 17	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala d'établir un plan de continuité des opérations complet et de respecter les exigences institutionnelles en matière de gestion de la continuité des opérations, notamment en testant et en évaluant ce plan.	Le plan de continuité des opérations a été approuvé et soumis à la Division de la gestion des risques en mars 2026. Le bureau de pays a mené à bien l'exercice de simulation du plan de continuité des opérations en juillet 2026.	Le bureau de pays a élaboré et approuvé son plan de continuité des opérations en 2026. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
48	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 23	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala d'organiser des formations pour garantir que les unités responsables communiquent bien les opérations à rattacher en fin d'exercice.	En 2024 et 2025, les équipes chargées des finances dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays ont organisé des formations sur les opérations à rattacher à l'exercice et la présentation de l'information financière conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Des communications relatives à la clôture des comptes ont rappelé les exigences applicables, ce qui a amélioré le niveau de connaissance du personnel et la qualité des rapports. Ces mesures ont facilité l'établissement, en 2024 et 2025, de déclarations des opérations à rattacher à l'exercice conformes aux normes d'information financière.	Le bureau de pays a organisé des formations et sensibilisé les unités responsables à la nécessité de signaler les opérations à rattacher à l'exercice. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
49	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 28	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala de parachever et d'appliquer dans les meilleurs délais sa nouvelle procédure opératoire normalisée régissant la gestion des partenaires coopérants.	En mars 2025, le bureau de pays a parachevé, approuvé et présenté ses procédures opératoires normalisées régissant la gestion des partenaires coopérants ainsi que le mandat du comité chargé des partenaires coopérants. Les procédures ont été présentées à l'ensemble du personnel du PAM concerné et sont désormais mises en application de manière rigoureuse.	Le bureau de pays a parachevé et approuvé sa nouvelle procédure opératoire normalisée régissant la gestion des partenaires coopérants. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
50	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 36	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala de respecter les dispositions du guide d'élaboration des programmes concernant les vérifications ponctuelles, notamment en planifiant toutes ces vérifications en fonction des risques et en les confiant systématiquement à des équipes pluridisciplinaires.	Le bureau de pays a adopté une approche des vérifications ponctuelles fondée sur les risques, conformément aux orientations institutionnelles. Le plan de 2025 prévoit des vérifications ponctuelles conjointes portant sur les programmes et les finances dans l'ensemble des accords de partenariat sur le terrain en cours, tient compte des recommandations antérieures et des orientations actualisées, a été approuvé par le comité chargé des partenaires coopérants et contribue à renforcer la conformité et le contrôle.	Le bureau de pays a évalué les risques associés aux partenaires coopérants et a planifié ses vérifications ponctuelles en conséquence, en prévoyant des équipes pluridisciplinaires. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
51	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 37	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala de confier à un ou une seule responsable la coordination du suivi des recommandations liées aux vérifications ponctuelles.	Le recrutement d'une responsable chargée de la gestion des partenaires coopérants a été mené à bonne fin. Placée sous l'autorité de la personne responsable des programmes, elle coordonne l'ensemble des activités, y compris la planification des vérifications ponctuelles et le suivi des recommandations, dans le respect des directives actualisées et tenant compte des risques.	Le bureau de pays a recruté une responsable chargée de la gestion des partenaires coopérants. Selon le mandat du poste, ses attributions comprennent le suivi des constatations issues des vérifications ponctuelles. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
52	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 42	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala de veiller à ce que les modifications apportées aux budgets des accords de partenariat sur le terrain soient présentées selon un modèle type.	Le comité chargé des partenaires coopérants a intégré une procédure d'examen systématique pour s'assurer que les modèles utilisés pour les modifications budgétaires indiquent les montants prévus dans l'accord de partenariat sur le terrain initial ainsi que dans ses éventuels avenants.	Le bureau de pays a harmonisé le traitement des modifications apportées aux budgets des accords de partenariat sur le terrain. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
53	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 49	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala de n'accepter que des factures en bonne et due forme, contenant toutes les informations exigées dans le modèle de facture.	Le bureau de pays a uniformisé les modèles de facture pour tous les partenaires coopérants et n'accepte que les factures pleinement conformes. Un processus de numérotation systématique garantit la traçabilité, la validation des budgets et le suivi des comptes dans WINGS. Des examens renforcés des programmes et des finances, dont une trace est conservée dans SharePoint, ont permis d'améliorer la qualité des factures, de limiter les risques de doublons, d'accélérer le traitement et de renforcer le contrôle financier.	L'Auditeur externe a examiné des factures et constaté que les partenaires coopérants utilisaient le modèle de facture et y faisaient figurer toutes les informations requises. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
54	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 61	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala de gérer ses produits alimentaires dans le système LESS, de supprimer les systèmes de suivi parallèles et de garantir l'exactitude et la mise à jour en temps voulu des données dans le système LESS.	Toutes les entrées en stock et les distributions de produits alimentaires sont enregistrées dans le système LESS. L'ensemble des stocks alimentaires est géré dans ce système.	Le bureau de pays a fourni des éléments attestant qu'il tenait à jour le système LESS. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
55	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 69	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala de faire de DOTS son outil habituel d'évaluation de la performance des fournisseurs de produits alimentaires.	La performance des fournisseurs est désormais évaluée au moyen de DOTS et les formulaires imprimés à l'avance ne sont plus utilisés.	Le bureau de pays utilise désormais DOTS pour évaluer la performance des fournisseurs de produits alimentaires. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
56	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 77	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala d'adopter une structure claire et uniforme dans les dossiers du personnel, en utilisant une table des matières type comportant des catégories et des sous-catégories pertinentes et suffisamment nombreuses, et en adoptant des conventions de dénomination qui permettent de reconnaître le contenu des fichiers numériques.	Les dossiers du personnel suivent désormais une structure commune qui assure la cohérence de leur organisation, de leur classement et de leur dénomination. Les dossiers établis avant la mise en service de Workday ont été méthodiquement réorganisés selon cette structure et classés selon les mêmes critères. Depuis la mise en service de Workday, les employés téléchargent directement leurs documents personnels dans le système.	Le bureau de pays a fourni des éléments attestant qu'il avait uniformisé la structure du contenu des dossiers du personnel et utilisé des noms permettant de reconnaître les catégories et les fichiers. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
57	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 78	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala de veiller à ce que tous les dossiers du personnel soient complets et contiennent l'ensemble des documents pertinents.	Le bureau de pays procède actuellement à un examen et à une réorganisation en profondeur des dossiers du personnel transférés dans Workday, renforçant ainsi le respect des exigences relatives aux documents et s'assurant que toutes les informations essentielles sont complètes et à jour.	Le bureau de pays a instauré une liste de contrôle pour vérifier que les documents pertinents relatifs aux ressources humaines ont été transmis et enregistrés. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
58	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 88	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala de modifier son plan référence de reprise après sinistre en supprimant les plans obsolètes et en y intégrant son propre "plan de rétablissement du réseau" ainsi que son fournisseur de microstation terrienne (VSAT).	Les modèles requis concernant la reprise après sinistre ont été remplis conformément aux normes établies et les plans obsolètes ont été supprimés. Le bureau de pays adopte progressivement des technologies plus fiables, comme Starlink, qui est désormais disponible dans les entrepôts. Des groupes électrogènes et des systèmes photovoltaïques ont également été fournis.	Le bureau de pays a révisé son plan-cadre de reprise après sinistre et son plan de rétablissement du réseau. Il est passé de VSAT à Starlink. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
59	2024 Bureau du PAM au Guatemala par. 89	Nous recommandons au Bureau du PAM au Guatemala de planifier, d'organiser et de réaliser au moins une fois par an un test de résistance systématique de son dispositif de reprise après sinistre, comprenant un test de résistance de VSAT, et de fixer le calendrier de ce test systématique dans son plan-cadre de reprise après sinistre.	Le bureau de pays a réalisé des simulations portant sur la connectivité, l'alimentation électrique en cas de panne et la continuité des opérations, qui l'ont conduit à passer de VSAT à Starlink pour répondre aux besoins liés aux opérations. Des exercices d'évacuation et de reprise après sinistre ont été menés en 2025 et 2026; leurs résultats ont été consignés et pris en compte dans la planification de la préparation aux situations d'urgence.	En octobre 2025 et en février 2026, le bureau de pays a réalisé les tests de résistance exigés en matière de reprise après sinistre, y compris celui des technologies Starlink récemment mises en place. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
60	2018 Bureau du PAM au Guatemala par.	L'Auditeur externe recommande de veiller à inclure des indicateurs de performance dans les rapports sur les activités des partenaires coopérants.	Depuis août 2025, les accords de partenariat sur le terrain comportent officiellement des indicateurs de performance, utilisés dès lors qu'ils sont mesurables et pertinents. Les rapports mensuels font état des résultats obtenus au regard de ces indicateurs, ce qui permet de mieux rendre compte de l'action menée et renforce le suivi, la communication des résultats et la concordance des activités des partenaires coopérants avec les objectifs des programmes et les résultats attendus.	Les accords de partenariat sur le terrain du bureau de pays comprennent désormais des objectifs mesurables et des valeurs cibles. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
61	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 22	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda d'évaluer les résultats du projet global relatif aux assurances à donner à son niveau, de prendre en compte les lacunes et les risques qui subsistent ou restent à traiter dans ses processus habituels de gestion des risques et de consigner les principales décisions.	Le bureau de pays a intégré les principaux risques énoncés dans le rapport de 2024 sur le projet global relatif aux assurances à donner dans son registre des risques de 2025 et a achevé l'examen de fin d'année des mesures d'atténuation et des risques résiduels. Un onglet permet de suivre les recommandations et les mesures qu'il reste à prendre, ce qui garantit la régularité du suivi, la surveillance des risques et la concordance avec le cadre institutionnel de gestion des risques.	Le bureau de pays a assuré le suivi des risques et des lacunes relevés par le projet global relatif aux assurances à donner dans le cadre de son processus de gestion des risques. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
62	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 30	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda d'examiner et de mettre à jour son plan de continuité des opérations en suivant la démarche prévue dans le manuel correspondant.	Le bureau de pays a mis à jour son plan de continuité des opérations pour le rendre entièrement conforme aux exigences institutionnelles.	Le bureau de pays a mis à jour son plan de continuité des opérations en 2025. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
63	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 37	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda d'évaluer s'il convient de télécharger d'autres documents sur le portail d'information et de vérifier que toutes les procédures opératoires normalisées sont encore nécessaires, pertinentes et à jour.	Le registre des procédures opératoires normalisées a été examiné et toutes les procédures obsolètes ont été invalidées et retirées. Le bureau de pays assure actuellement le suivi auprès des unités pour harmoniser et regrouper certaines procédures opératoires normalisées et effectuer les mises à jour requises compte tenu des mouvements de personnel et de l'évolution des responsabilités et des activités.	Le bureau de pays a examiné ses procédures opératoires normalisées et retiré plusieurs documents obsolètes du registre. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
64	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 43	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda d'améliorer ses processus afin que le personnel sélectionne le bon groupe d'articles lors de la création des demandes d'achat et des bons de commande, y compris de très faible montant, de sorte que les dépenses soient enregistrées dans le bon compte de charges et classées dans la bonne catégorie des états financiers.	Après révision de la correspondance entre les comptes généraux et les groupes d'articles, des orientations ont été communiquées à tous les référents chargés des bons de commande de très faible montant et des demandes d'achat. Toutes les demandes d'achat font désormais obligatoirement l'objet d'un examen par le service chargé des finances, qui vérifie les groupes d'articles, les codes budgétaires et les éléments comptables avant d'autoriser la poursuite du traitement. Des formations ciblées ont amélioré les pratiques d'approvisionnement raisonné et limité les risques d'erreur dans le classement des dépenses.	Le bureau de pays a établi une liste des groupes d'articles et des comptes généraux correspondants, organisé des formations et renforcé les contrôles. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
65	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 50	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda d'examiner le registre de ses équipements (GEMS) et le registre de ses actifs, de corriger les données inexactes et de veiller à ce que les changements concernant les actifs ou les équipements, notamment leur emplacement, soient répercutés en temps voulu.	En 2025 et 2026, le bureau de pays a procédé à une révision complète des données sur les actifs et à une opération de rapprochement des immobilisations. Les emplacements fonctionnels et les données de GEMS ont été examinés et corrigés afin d'en garantir l'exactitude. Les étiquettes des inventaires ont été vérifiées et correctement apposées sur les actifs. Ces travaux ont été achevés en mars 2026.	Le bureau de pays a mis à jour le registre GEMS et le registre des actifs, notamment en ce qui concerne les emplacements fonctionnels. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
66	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 56	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda d'examiner les délégations de pouvoirs en matière de gestion financière et de s'assurer que le personnel investi de ces pouvoirs dispose des rôles correspondants dans WINGS et que, réciproquement, toute personne à laquelle ces rôles sont attribués détient les pouvoirs requis.	Le bureau de pays a mis en place un processus structuré de contrôle à deux niveaux pour assurer la concordance entre les pouvoirs délégués en matière de gestion financière et les droits d'accès attribués dans WINGS. Les rôles font l'objet d'examens préventifs avant d'être approuvés, tandis que des rapprochements mensuels et trimestriels sont effectués pour repérer et corriger les divergences. Fondé sur des procédures opératoires normalisées et étayé par des comptes rendus des examens, ce processus renforce la conformité, la supervision, la fiabilité et les contrôles internes.	Le bureau de pays a établi une procédure de subdélégation, examiné d'un œil critique les subdélégations enregistrées et effectué des vérifications supplémentaires. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
67	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 62	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda de définir clairement les critères d'évaluation applicables à la sélection des partenaires coopérants avant de lancer l'appel à manifestations d'intérêt, d'appliquer ces critères de façon cohérente en s'appuyant sur les documents appropriés et de veiller à l'exactitude des données sur le portail des partenaires de l'ONU.	Pour la sélection des partenaires coopérants, le bureau de pays a défini et consigné des critères d'évaluation clairs, conformes aux exigences du portail des partenaires de l'ONU et en phase avec les besoins des programmes. Ces critères sont approuvés avant les appels à manifestations d'intérêt et appliqués de manière cohérente. L'accès temporaire aux fonctions de notation, la consignation des examens et les délibérations du comité chargé des partenaires coopérants renforcent la transparence, la conformité, l'obligation de rendre compte et l'intégrité au cours de la sélection des partenaires.	L'Auditeur externe a examiné un échantillon d'appels à manifestations d'intérêt sur le portail des partenaires de l'ONU et constaté que les critères d'évaluation publiés correspondaient bien à ceux qui étaient utilisés. Le bureau de pays pourrait envisager de ne retenir que les critères les plus pertinents, au lieu de les sélectionner tous. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Caducue</i>
68	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 63	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda d'évaluer les capacités des partenaires coopérants avant de passer un contrat avec eux.	Avant de conclure un accord de partenariat sur le terrain, le bureau de pays réalise des évaluations conjointes des capacités, associant les responsables de la gestion des partenaires coopérants, les unités techniques et des représentants de l'administration, des finances ou des ressources humaines. Les outils institutionnels d'évaluation des capacités sont utilisés pour l'ensemble des partenaires coopérants, et les résultats sont consignés et classés. Cette démarche renforce le devoir de vigilance, la cohérence des pratiques, la traçabilité, la conformité et l'état de préparation aux audits dans le domaine de la gestion des partenaires.	Le bureau de pays a évalué les capacités des partenaires coopérants. L'Auditeur externe lui demande instamment de préciser systématiquement les délais fixés et les mesures de suivi prévues. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					<i>Appliquée</i>	<i>En cours d'application</i>	<i>Non appliquée</i>	<i>Caducue</i>
69	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 71	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda d'examiner l'efficacité de son processus de validation des factures et de s'assurer que les contrôles des factures des partenaires débouchent sur des mesures correctives en cas d'erreur ou d'élément peu plausible.	Le bureau de pays a rationalisé le processus de validation des factures en révisant l'organigramme des tâches, en fixant des échéances précises, en imposant des vérifications de l'exhaustivité des dossiers et en renvoyant les dossiers incomplets. Le suivi régulier, le renvoi au niveau supérieur et les examens des accords de partenariat sur le terrain favorisent la ponctualité des paiements. Les formations destinées aux partenaires coopérants, la mise à jour des exigences relatives aux documents et la conservation des dossiers durant six ans renforcent l'efficacité, la conformité et l'obligation de rendre compte.	Le bureau de pays a publié un guide de traitement des factures, créé un outil de suivi des factures des partenaires coopérants et établi un diagramme des étapes du traitement des factures assorti d'un calendrier. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
70	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 78	Nous recommandons au bureau de pays de réaliser régulièrement des vérifications ponctuelles des partenaires coopérants selon des plans annuels définissant les priorités, et de ne recourir au suivi par des tiers qu'en cas de difficultés d'accès ou de problèmes de sécurité.	En 2025, le bureau de pays a mené des vérifications ponctuelles selon une approche institutionnelle tenant compte des risques, et a ainsi réalisé 100 pour cent des examens prévus auprès de neuf partenaires coopérants. L'équipe chargée de la gestion des partenaires coopérants coordonne la planification et l'exécution de ces travaux. Le suivi fondé sur les risques a été renforcé par la mise à jour des outils, la formation du personnel, l'examen des sites, les mécanismes de suivi et l'analyse de la couverture du suivi, ce qui a amélioré la conformité et le contrôle.	Le bureau de pays a planifié les vérifications ponctuelles de 2026 conformément aux orientations institutionnelles et démontré qu'il avait effectué toutes les vérifications prévues en 2025. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
71	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 84	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda de conserver systématiquement les documents attestant la réalisation des activités de suivi prévues dans le plan d'examen du suivi et d'évaluation.	Le PAM reste déterminé à adopter des pratiques de suivi fondées sur les risques. Entre 2022 et 2024, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a introduit des modèles pour renforcer le suivi fondé sur les risques. Fin 2024, le bureau de pays a examiné les sites de distribution, testé les modèles, fait part de ses observations au bureau régional et formé le personnel concerné.	Le bureau de pays utilise les nouveaux modèles mis en place par le PAM pour mieux consigner les activités de suivi. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
72	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 90	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda de mieux suivre les problèmes mis en évidence par les activités de suivi, en associant à chaque problème une mesure d'atténuation et une date limite pour garantir qu'il y soit dûment donné suite.	Le bureau de pays a mis en place le système Sugar CRM pour contrôler de près les constatations issues des activités de suivi. Il a recensé les référents, mis à jour les protocoles, formé le personnel et instauré un système commun de renvoi au niveau supérieur de façon à améliorer le suivi, la coordination et l'obligation de rendre compte, tout en permettant de donner rapidement suite aux problèmes signalés.	Le bureau de pays utilise désormais le système Sugar CRM pour assurer le suivi des problèmes observés sur le terrain. Les orientations générales relatives au renvoi au niveau supérieur fixent des délais types pour les mesures d'atténuation. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
73	2024 Bureau du PAM en Ouganda par. 97	Nous recommandons au Bureau du PAM en Ouganda d'examiner ses plans de reprise après sinistre, de les adapter à la situation propre au pays, de veiller à ce qu'ils couvrent les bureaux de terrain et les bureaux de section et de les tester régulièrement.	Le bureau de pays a achevé l'analyse des lacunes des plans de reprise après sinistre et a effectué dans tous les bureaux des tests de rétablissement des systèmes et de restauration des sauvegardes, puis a mis à jour et examiné les plans de reprise après sinistre avant d'en obtenir la validation. Il a donné suite aux recommandations recensées à l'issue de l'évaluation et a consigné les résultats des tests, renforçant ainsi la résilience et la continuité des opérations.	Le bureau de pays a examiné son plan de reprise après sinistre et l'a adapté à la situation propre au pays. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
74	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 6	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye d'examiner et de compléter ses procédures opératoires normalisées, en accordant une attention particulière à leur pertinence, aux domaines couverts, aux mises à jour requises, aux dates d'examen, aux approbations et au suivi.	Le bureau de pays a lancé un plan structuré pour s'assurer que ses procédures opératoires normalisées sont à jour du point de vue de la pertinence, des domaines couverts, des dates d'examen, des approbations et du suivi. Les procédures opératoires normalisées ont été examinées et sont désormais répertoriées.	Les procédures opératoires normalisées nouvellement publiées suivent une structure claire et contiennent les informations requises. Une liste de ces procédures est disponible. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
75	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 7	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye d'améliorer la gestion des connaissances, notamment en tenant à jour les orientations, les procédures et les autres documents importants et en les regroupant dans un seul référentiel bien défini, uniforme et accessible à l'ensemble du personnel.	Le système d'enregistrement et de suivi des documents du bureau de pays est désormais pleinement opérationnel. Il a été mis en place par l'unité chargée des technologies de l'information et présenté à tous les départements concernés. Une procédure opératoire normalisée a été élaborée pour couvrir toutes les étapes du processus.	Le bureau de pays a publié une procédure opératoire normalisée définissant les processus de gestion des connaissances. Un référentiel accessible à l'ensemble du personnel est désormais opérationnel. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
76	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 15	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye de procéder au moins une fois par an à une évaluation des risques de fraude en bonne et due forme.	L'évaluation des risques de fraude a été menée à bien en 2025.	Le bureau de pays a réalisé une évaluation des risques de fraude en bonne et due forme en octobre 2025 et a programmé celle de 2026 pour le quatrième trimestre de l'année. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
77	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 21	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye d'évaluer les coûts de démantèlement liés aux aménagements apportés aux locaux loués dans la Maison des Nations Unies à Gaziantep et de comptabiliser une provision à ce titre.	Le bureau de pays a évalué les coûts de démantèlement relatifs à l'ensemble des aménagements apportés à ses locaux loués, tous sites confondus, et a communiqué les montants au bureau régional dans le relevé des opérations à rattacher à l'exercice.	Trois provisions au titre des coûts de démantèlement figurent dans le relevé des opérations à rattacher à l'exercice. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
78	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 27	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye de respecter les procédures prévues dans le manuel des achats (procurement manual) et de mettre immédiatement fin aux pratiques actuelles de paiement et de remboursement des achats de licences de logiciels Adobe.	Le bureau de pays a abandonné sans délai la méthode de paiement employée et s'est conformé aux procédures de passation de marchés.	Le bureau de pays n'achète plus directement de licences Adobe, mais suit les procédures de passation de marchés. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
79	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 35	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye de mettre immédiatement à jour les données du registre GEMS afin qu'elles reflètent les emplacements fonctionnels réels, l'état effectif et le prix d'acquisition des actifs et équipements dont il a la garde.	Les listes définitives du registre GEMS concernant les trois emplacements fonctionnels ont été mises à jour afin d'indiquer avec exactitude l'emplacement, l'état et le prix d'acquisition des actifs. Le tableau de bord recense désormais l'ensemble des actifs présents dans le pays. Une fois que les actifs des anciens bureaux restants auront été cédés, seuls les emplacements fonctionnels figureront dans le tableau de bord.	Le bureau de pays a mis à jour les données du registre GEMS. Les actifs dont il a la garde et leur emplacement fonctionnel sont répertoriés dans le dernier rapport sur le registre GEMS. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
80	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 36	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye de se concerter avec le Bureau du PAM en Syrie, le Bureau régional du Caire et le Siège pour déterminer qui effectuera la vérification physique des équipements inscrits dans son registre GEMS, mais placés sous la garde du Bureau du PAM en Syrie.	La question a été examinée et un nouvel emplacement fonctionnel a été créé dans GEMS pour les bureaux de pays concernés.	Le bureau de pays a accepté de prendre en charge tous les actifs du bureau de terrain fermé en Syrie jusqu'à ce qu'ils soient cédés. Cette cession devrait intervenir au plus tard le 30 septembre 2026. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
81	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 44	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye de définir et de consigner des mesures d'atténuation et des plans d'amélioration des capacités lorsque les partenaires présentent de graves insuffisances en matière de capacités.	Le bureau de pays a élaboré un modèle de plan de développement des capacités intégrant les résultats des évaluations des capacités, les constatations issues de l'intégration des nouveaux partenaires et les mesures d'appui prévues. Les partenaires recensent des besoins supplémentaires en matière de développement des capacités, qui sont pris en compte dans des formations structurées. Les programmes de formation définitifs ont été élaborés, tandis qu'une collaboration pratique et des activités de renforcement des capacités sur mesure continuent de consolider les processus.	Le bureau de pays a établi un modèle de plan de renforcement des capacités des partenaires coopérants et élaboré des évaluations des capacités de ses partenaires ainsi que des plans de développement des capacités correspondants. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
82	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 45	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye de tirer parti des vérifications ponctuelles pour mettre à jour les informations dont il dispose sur les capacités des partenaires, l'évaluation des risques et l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et des plans d'amélioration.	Le bureau de pays a élaboré une procédure opératoire normalisée complète concernant les vérifications ponctuelles, qui exige d'évaluer les capacités de tous les partenaires et de réaliser, pour chacun, une évaluation des risques permettant de fixer la fréquence des vérifications ponctuelles. Les évaluations des risques sont mises à jour après chaque vérification ponctuelle et les suites à donner font l'objet d'un suivi.	Le bureau de pays a adopté un nouveau modèle de rapport pour les vérifications ponctuelles, dans lequel il doit rendre compte de l'évolution observée des capacités de ses partenaires. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
83	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 53	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye de s'assurer que les accords conclus avec les partenaires coopérants et leurs avenants sont signés dans les délais par les deux parties et que les dates de signature y figurent.	Le bureau de pays a veillé à ce que tous les accords de partenariat sur le terrain et leurs avenants soient signés en temps voulu, avant qu'ils ne commencent à être mis à exécution. Chaque accord et chaque avenant porte une date de signature clairement indiquée, attestant le respect des délais prescrits.	Le bureau de pays a fourni des pièces attestant que les accords de partenariat sur le terrain avaient été signés et datés. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
84	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 54	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye de joindre aux factures téléchargées dans WINGS les rapports de dépenses des partenaires coopérants.	Le bureau de pays a donné suite aux recommandations et les rapports de dépenses des partenaires coopérants ont été joints aux factures téléchargées dans WINGS.	Le bureau de pays a fourni des éléments attestant qu'il joignait désormais les factures aux rapports de dépenses téléchargés dans WINGS. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
85	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 61	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye d'organiser les dossiers du personnel au format électronique en suivant une structure claire composée de catégories et de sous-catégories explicites et suffisamment nombreuses, d'adopter des conventions de dénomination des fichiers et des dossiers et de veiller à classer tous les documents pertinents.	Le bureau de pays a entrepris d'élaborer des catégories et sous-catégories normalisées et des conventions de dénomination cohérentes pour les fichiers et les dossiers. Il examine actuellement les pièces existantes relatives au personnel pour s'assurer que tous les documents pertinents sont correctement classés.	Le bureau de pays a fourni des éléments attestant que les dossiers du personnel au format électronique suivaient une structure claire, avec des catégories, des sous-catégories, des dossiers et des fichiers aux intitulés explicites. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
86	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 67	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye d'utiliser DOTS pour évaluer la performance des fournisseurs.	Le bureau de pays utilise désormais DOTS pour évaluer la performance des fournisseurs.	Le bureau de pays a utilisé DOTS pour évaluer la performance des fournisseurs. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
87	2024 Bureau du PAM en Türkiye par. 72	Nous recommandons au Bureau du PAM en Türkiye d'élaborer en temps voulu un plan exhaustif de reprise après sinistre en utilisant les modèles du Siège, et de planifier, d'organiser et de réaliser des tests de résistance systématiques en matière de reprise après sinistre.	Le bureau de pays a achevé l'élaboration de son plan de reprise après sinistre et procédé à un test de résistance en la matière.	Le bureau de pays a achevé l'élaboration de son plan de reprise après sinistre en juin 2025 et a procédé à un test de résistance en décembre 2025. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
88	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 20	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin de réviser son plan stratégique de pays et d'obtenir à l'avenir les approbations requises dans les meilleurs délais lorsqu'il a connaissance de changements, de manière à tenir le Conseil d'administration informé des révisions du budget et des modifications de fond.	Le bureau de pays a dûment révisé son plan stratégique de pays, que le Conseil d'administration a approuvé le 6 octobre 2025.	Le bureau de pays a révisé son plan stratégique de pays, que le Conseil d'administration a approuvé en octobre 2025. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
89	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 26	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin d'améliorer sa gestion des connaissances, notamment en mettant à la disposition du personnel les procédures opératoires normalisées, les documents d'orientation et les autres documents importants ou utiles dans un référentiel central complet, accessible et largement diffusé.	Le bureau de pays a achevé l'examen de toutes les procédures opératoires normalisées existantes.	Le bureau de pays a amélioré sa gestion des connaissances et mis à la disposition de ses employés les procédures opératoires normalisées, les documents d'orientation et les autres documents importants ou utiles. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
90	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 31	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin de s'assurer que les informations qu'il transmet au bureau régional sur les opérations à rattacher à l'exercice sont exactes et complètes.	Le bureau de pays améliore l'exactitude des opérations à rattacher à l'exercice en communiquant aux unités les commandes en cours afin de recenser les biens et services déjà reçus, mais dont la réception n'a pas encore été enregistrée au moyen d'un bordereau de réception des marchandises ou d'une feuille de saisie des services. Les bordereaux de réception récemment traités sont examinés chaque mois pour vérifier leur rattachement à la bonne période comptable et favoriser la communication, en temps voulu, d'informations complètes et exactes sur les opérations à rattacher.	Le bureau de pays a renforcé les mesures visant à repérer les opérations à rattacher à l'exercice. L'Auditeur externe a constaté que ces mesures avaient entraîné une hausse du nombre d'opérations déclarées. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
91	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 36	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin de mieux sensibiliser le personnel à la protection du matériel, de tenir à jour le registre GEMS et d'appliquer les procédures adéquates de comptabilisation en pertes.	Sur les 718 articles manquants, 648 ont fait l'objet d'un rapprochement manuel. Parmi ces derniers figuraient 387 téléphones qui avaient été mis à la disposition d'ONG et supprimés de la base de données GEMS.	Le bureau de pays a procédé au rapprochement des données relatives aux articles manquants, mis à jour le registre GEMS et sensibilisé le personnel à la gestion du matériel. L'Auditeur externe considère que la recommandation est appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
92	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 47	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin de passer par le portail des partenaires de l'ONU pour sélectionner les partenaires coopérants et de conserver une justification écrite des circonstances exceptionnelles empêchant l'utilisation du portail.	La procédure opératoire normalisée régissant la gestion des partenaires coopérants et des accords de partenariat sur le terrain a été révisée pour imposer l'utilisation systématique du portail des partenaires de l'ONU lors de la sélection des partenaires. Il ne peut être dérogé à cette obligation que sur présentation de preuves vérifiables de l'inaccessibilité du portail.	Le bureau de pays a établi une nouvelle procédure opératoire normalisée régissant la gestion des partenaires coopérants, qui indique expressément que ces derniers doivent être sélectionnés par l'intermédiaire du portail des partenaires de l'ONU. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
93	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 48	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin d'étudier la possibilité de conclure des accords de partenariat sur le terrain de plus longue durée ou de prolonger les accords existants, afin de rendre les partenariats plus prévisibles et d'alléger les formalités administratives.	La procédure opératoire normalisée régissant la gestion des partenaires coopérants et des accords de partenariat sur le terrain a été révisée pour imposer l'utilisation systématique du portail des partenaires de l'ONU lors de la sélection des partenaires, sauf si l'impossibilité d'accéder au portail est dûment justifiée, preuves à l'appui. Le bureau de pays a examiné et signé quatre accords de partenariat sur le terrain et ajouté des dispositions encourageant la conclusion d'accords pluriannuels.	Selon sa procédure opératoire normalisée régissant la gestion des partenaires coopérants, le bureau de pays devrait envisager de conclure avec ces partenaires des accords pluriannuels lorsque cela est possible. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
94	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 54	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin de répertorier des partenaires de réserve susceptibles d'être mobilisés rapidement pour intervenir dans le nord du pays, de veiller à ce que ces partenaires s'inscrivent sur le portail des partenaires de l'ONU et d'utiliser ce portail pour procéder aux vérifications d'usage.	Le bureau de pays a effectué des vérifications sur le portail des partenaires de l'ONU, des évaluations des capacités en ligne et des vérifications d'usage auprès des ONG qui se considéraient capables de mener des activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise dans le nord du Bénin. Au début de 2025, le bureau de pays a mené à bien un processus de sélection de partenaires en passant par le portail des partenaires de l'ONU.	Le bureau de pays a identifié d'autres partenaires coopérants capables d'appuyer les opérations d'urgence dans le nord du Bénin. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
95	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 61	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin d'améliorer l'inspection des marchandises à leur réception afin d'éviter de nouvelles pertes de produits.	La procédure opératoire normalisée relative à la gestion des entrepôts a été mise à jour et comprend des sections portant expressément sur l'inspection et la gestion des marchandises à leur réception.	Le bureau de pays a défini des procédures complémentaires pour améliorer l'inspection des marchandises et éviter de nouvelles pertes de produits. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
96	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 62	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin d'isoler les produits endommagés pour éviter qu'ils ne contaminent les produits intacts.	Le bureau de pays a mis à jour la procédure opératoire normalisée relative à la gestion des entrepôts pour y ajouter des modalités de gestion des marchandises endommagées, puis a transmis la version actualisée aux magasiniers. Les produits endommagés repérés en 2024 ont été détruits. Aucun autre cas n'a été signalé.	Le bureau de pays a publié des instructions complémentaires préconisant de séparer les produits endommagés des autres produits pour éviter les contaminations. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
97	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 69	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin d'examiner et de compléter les dossiers du personnel au format papier, de manière à en harmoniser la structure avant de les numériser.	Tous les dossiers du personnel du bureau de pays ont été numérisés.	Le bureau de pays a numérisé les dossiers du personnel. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
98	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 75	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin de réaliser des tests de résistance, d'en évaluer les résultats et d'améliorer son plan de reprise après sinistre en conséquence.	Le plan de continuité des opérations a été testé le 30 avril 2025. Les ajustements et les améliorations nécessaires y ont été apportés pour en optimiser l'efficacité. Le plan ainsi mis à jour a été signé en mai 2025.	Le bureau de pays a réalisé les tests de résistance requis et amélioré son plan de reprise après sinistre. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
99	2024 Bureau du PAM au Bénin par. 80	Nous recommandons au Bureau du PAM au Bénin de réparer immédiatement le système de verrouillage de la salle principale des serveurs ou de le remplacer par une serrure mécanique, de démêler tous les câbles et de retirer des salles des serveurs tous les objets et matériaux facilement inflammables.	Le système de verrouillage de la salle des serveurs a été réparé, et seul le personnel de l'unité chargée des technologies peut accéder à cette salle, au moyen d'un badge et d'une authentification par empreinte digitale. La salle a été réaménagée, tous les câbles ont été mis en ordre et les matériaux inflammables ont été retirés.	Le bureau de pays a réparé le système de verrouillage de la salle principale des serveurs et réaménagé cette salle. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
100	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 18	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho d'améliorer sa gestion des connaissances, notamment en mettant à la disposition du personnel, dans un référentiel accessible, les procédures opératoires normalisées, les documents d'orientation et les autres documents importants ou utiles.	Le bureau de pays a renforcé sa gestion des connaissances grâce à une refonte de SharePoint, qui centralise désormais les procédures opératoires normalisées, les orientations et les documents opérationnels dans un référentiel mieux organisé et plus accessible. Les référents chargés de la gestion des connaissances ont été formés pour assurer la maintenance de la plateforme. Une personne responsable de la gestion des connaissances a également été recrutée, sur la base du principe de partage des coûts, pour favoriser la pérennité et l'institutionnalisation de cette gestion, ainsi que le partage continu des connaissances dans l'ensemble des opérations.	Le bureau de pays a amélioré sa gestion des connaissances. Ses employés disposent, sur SharePoint, d'un référentiel regroupant les procédures opératoires normalisées, les orientations et d'autres informations. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
101	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 23	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho d'utiliser une plateforme centrale, telle que SharePoint, pour gérer, partager et stocker les fichiers électroniques.	Le bureau de pays a créé sur SharePoint un référentiel central dans lequel tous les documents sont gérés, partagés et stockés par domaine fonctionnel. Conçue pour être interactive et claire, l'interface Sharepoint permet de trouver facilement les documents électroniques. Des formations complémentaires de remise à niveau ont été proposées aux unités de différents services.	Le bureau de pays a mis en place une interface SharePoint, qui lui sert de plateforme centrale pour gérer, partager et stocker ses fichiers électroniques. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
102	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 31	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho d'examiner et de simplifier son plan de continuité des opérations et son plan de reprise après sinistre, en respectant les modèles et les orientations communiqués par le Siège.	Le bureau de pays a achevé l'élaboration ou la mise à jour de ses plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre.	Le bureau de pays a achevé l'élaboration de son plan de reprise après sinistre. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
103	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 37	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho de comptabiliser les charges et les produits en temps voulu, de les rattacher à la période comptable appropriée et d'enregistrer les charges dans les comptes adéquats, conformément aux normes IPSAS.	Une formation de remise à niveau sur les normes IPSAS a été organisée en juillet 2025 pour améliorer les pratiques en matière de comptabilisation des charges, de clôture des exercices et de codification comptable. Le bureau de pays assure également un suivi continu et tient des réunions hebdomadaires avec les unités à l'origine des dépenses pour examiner les factures en attente, les engagements et l'enregistrement dans les délais des bordereaux de réception des marchandises et des feuilles de saisie des services, ce qui contribue au respect des normes IPSAS et à l'exactitude des informations financières.	Le bureau de pays a pris des mesures pour assurer la comptabilisation des charges et des produits dans les délais et respecter les normes IPSAS. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
104	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 43	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho de rapprocher les informations consignées dans WINGS des produits effectivement en stock, de veiller à enregistrer les informations en temps voulu dans WINGS et de corriger les informations inexactes.	Le bureau de pays a rapproché les données de WINGS des inventaires physiques et corrigé les divergences constatées, notamment les erreurs de classement et les incohérences dans la dénomination des articles. Les informations sur l'existence des stocks, les groupes d'articles et les lieux de stockage ont été examinées et mises à jour. Les rapprochements effectués chaque trimestre permettent de fiabiliser la gestion des stocks, de corriger rapidement les écarts et d'assurer la concordance entre les données sur les stocks et la mise en œuvre des programmes.	Le bureau de pays a rapproché les données de WINGS des stocks physiques et a dressé chaque trimestre les inventaires physiques requis. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
105	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 49	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho d'examiner les raisons pour lesquelles certains achats sont enregistrés de manière rétroactive et de prendre les dispositions nécessaires pour les enregistrer en temps utile.	Afin de renforcer les contrôles des achats et de limiter l'enregistrement des achats rétroactifs, le bureau de pays a mis en place des procédures opératoires normalisées et un plan d'achats approuvé, et a organisé des formations sur la conformité et des séances trimestrielles de remise à niveau. Les responsables ont réaffirmé leurs attentes en matière de conformité. Ces mesures ont réduit le nombre d'opérations rétroactives, signe d'une nette amélioration de la planification et de la supervision des achats.	L'Auditeur externe prend acte des mesures mises en place pour limiter le nombre d'achats rétroactifs, qui ont permis de réduire ce nombre de 43 pour cent. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Cadue
106	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 54	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho de se mettre en contact avec le Centre de gestion du parc automobile au Siège pour éliminer les divergences entre les données de FleetWave et celles du registre des actifs non courants.	Le bureau de pays a achevé le rapprochement des données de FleetWave et de celles du registre des actifs non courants, avec l'appui du Centre de gestion du parc automobile au Siège mondial, du bureau régional et du système de gestion du parc automobile. Toutes les divergences relevées ont été éliminées, et les deux systèmes contiennent désormais des données parfaitement concordantes.	Les données du registre des actifs du bureau de pays consignées dans WINGS concordent désormais avec celles du tableau de bord pour la gestion du parc automobile. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
107	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 61	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho de respecter les orientations du Siège et d'aider son partenaire coopérant à s'inscrire sur le portail des partenaires de l'ONU et à réunir les conditions nécessaires pour franchir avec succès l'étape de vérification.	Le bureau de pays a encouragé les partenaires à s'inscrire sur le portail des partenaires de l'ONU et les a aidés à satisfaire aux exigences de vérification.	Le bureau de pays a aidé les partenaires à s'inscrire sur le portail des partenaires de l'ONU, élargissant ainsi le vivier de partenaires. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
108	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 62	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho de respecter les orientations du Siège en évaluant les capacités des partenaires coopérants avant de passer un contrat avec eux, en élaborant au besoin des plans de renforcement des capacités et en évaluant la performance de ces partenaires.	Le bureau de pays reconnaît l'erreur commise et n'a plus engagé de partenaire coopérant depuis lors. Il ne prévoit pas d'y recourir en 2026 et continuera de faire appel à des prestataires de services financiers et à des détaillants pour mener ses activités.	Le bureau de pays n'a fait appel à aucun partenaire coopérant et ne prévoit pas de le faire. La recommandation est considérée comme caduque.				X

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Cadue
109	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 67	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho de définir dans ses accords de partenariat sur le terrain des exigences claires en ce qui concerne les factures, les rapports financiers et les autres rapports explicatifs, de veiller à ce que les partenaires coopérants soumettent les documents requis et de consigner ses vérifications et rapprochements de factures.	Le bureau de pays n'a fait appel à aucun partenaire coopérant depuis l'audit et ne prévoit pas de le faire en 2026 ni jusqu'à nouvel ordre. Les activités des programmes se poursuivront avec l'appui de prestataires de services financiers et de détaillants. S'il s'avère un jour nécessaire de recourir à des partenaires coopérants, les procédures adéquates seront suivies.	Le bureau de pays n'a fait appel à aucun partenaire coopérant et ne prévoit pas de le faire. La recommandation est considérée comme caduque.				X
110	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 74	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho de se conformer aux orientations du Siège et de définir une procédure assortie d'étapes obligatoires pour mieux consigner les éléments à partir desquels les différentes valeurs de transfert sont déterminées dans l'ensemble des interventions utilisant des transferts de type monétaire.	Après la création, avec l'appui du PAM, du groupe de travail national sur l'assistance en espèces et sous forme de bons, l'autorité chargée de la gestion des catastrophes et les partenaires ont validé les lignes directrices applicables à ce groupe. Celui-ci a pour mandat de fixer la valeur des transferts et de communiquer à l'avenir à tous les partenaires de développement un document officiel à ce sujet.	Le bureau de pays attend la version définitive des lignes directrices sur l'application des procédures opératoires normalisées concernant l'assistance en espèces et sous forme de bons. La recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
111	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 79	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho de renforcer sans délai les processus de sélection et de recrutement des prestataires de services financiers, de mener à terme l'appel à propositions en cours et d'engager de nouveaux prestataires de services financiers.	Le bureau de pays a renforcé la sélection des prestataires de services financiers en remplaçant les dispositifs fondés sur des dérogations par une procédure d'appel d'offres. À l'issue des examens techniques, financiers et juridiques, le contrat avec le nouveau prestataire a été dûment signé.	Le bureau de pays a renforcé la procédure de sélection des prestataires de services financiers et mené à terme la procédure d'appel d'offres. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
112	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 87	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho de ne verser aux prestataires de services financiers que les commissions prévues dans les accords de prestation de services et de veiller à ce que ces accords ne comprennent que des frais inévitables.	À l'expiration du contrat précédent, le bureau de pays a parachevé un contrat avec le nouveau prestataire de services financiers. Ce contrat précise l'ensemble des frais inévitables. La structure du contrat prévoit qu'aucune commission ne sera versée au prestataire.	Le contrat conclu par le bureau de pays avec le nouveau prestataire de services financiers énumère les frais applicables aux opérations prévues. Le service juridique du PAM a confirmé qu'il ne s'attendait à aucuns frais autres que ceux prévus au contrat. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
113	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 91	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho d'examiner et de nettoyer les données des dossiers du personnel au format électronique afin d'améliorer la transparence, de veiller à ce que les dossiers soient complets et de s'assurer que les documents pertinents sont signés par toutes les parties au contrat.	Le bureau de pays a achevé le nettoyage des données du système de classement électronique, en veillant notamment à ce que tous les documents soient signés par les parties concernées, à ce que les dossiers du personnel soient complets et à ce que les pièces soient numérisées. Un stagiaire a été recruté en stage pour convertir les dossiers papier en fichiers électroniques et assurer le suivi auprès du personnel en vue d'obtenir les pièces et signatures manquantes.	Le bureau de pays a fourni des éléments attestant qu'il avait examiné et nettoyé les données des dossiers du personnel au format électronique. Il a également vérifié que tous les documents pertinents étaient dûment signés. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
114	2024 Bureau du PAM au Lesotho par. 97	Nous recommandons au Bureau du PAM au Lesotho de revoir et d'adapter la structure de ses effectifs en tenant compte de la fin de la période de transition prévue dans le cadre de gestion des effectifs et du contexte de financement, tout en accordant une attention particulière aux personnes titulaires de contrats de service d'une durée de quatre ans ou plus.	Le bureau de pays a mené à bien un examen de ses effectifs en 2025 et établi une feuille de route pour mettre en place la structure révisée d'ici à décembre 2026. Les contraintes de financement et les besoins en matière de flexibilité opérationnelle continuent d'influer sur cette mise en place. Une analyse des ressources humaines portant sur les postes occupés de longue date dans le cadre de contrats de service a éclairé les décisions de la direction.	Le bureau de pays n'a pas encore pleinement adopté le cadre de gestion des effectifs, la période de transition prévue par celui-ci ayant été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026. La recommandation reste en cours d'application.		X		
115	2024 Bureau régional de Bangkok par. 28	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'aider les pays à haut risque de la région à mettre leurs plans d'action en conformité avec les critères institutionnels du projet global relatif aux assurances à donner couverts par le système de suivi.	Le projet global relatif aux assurances à donner étant terminé et les normes correspondantes faisant désormais partie intégrante des opérations du PAM, les services du Siège mondial poursuivent la diffusion et la mise à jour des orientations normatives destinées à intégrer ces normes dans les opérations des bureaux de pays.	Le Bureau du PAM au Bangladesh a confirmé que le bureau régional l'avait aidé à assurer le suivi de son plan d'action. Le PAM a intégré le projet global relatif aux assurances à donner à ses processus et procédures habituels. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
116	2024 Bureau régional de Bangkok par. 35	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'étendre sa stratégie régionale dans le cadre du plan annuel de performance et de la compléter avec des indicateurs définissant un cadre clair pour les activités stratégiques, assorti de résultats mesurables durant une période de validité donnée.	En vertu du nouveau cadre d'application du principe de responsabilité par la direction et de la structure à deux niveaux, la définition des stratégies incombe aux services du Siège mondial et aux bureaux de pays.	Le Siège mondial n'a pas encore élaboré de stratégies régionales. L'Auditeur externe demande instamment au PAM de le faire. La recommandation reste en cours d'application.		X		
117	2024 Bureau régional de Bangkok par. 42	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'examiner son registre régional des risques et de le mettre en concordance avec son plan annuel de performance.	Bien que le bureau régional ait mis à jour son registre des risques au début de 2025 pour en assurer la cohérence avec le plan annuel de performance, les deux documents sont devenus caducs depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle structure, le 1 ^{er} mai 2025. Dans le modèle à deux niveaux, les bureaux régionaux peuvent choisir d'établir ou non un registre des risques pour 2026.	Le bureau régional a mis à jour son registre des risques au début de 2025. Faisant désormais partie du Siège mondial, il n'est plus tenu d'établir un plan annuel de performance distinct qui soit cohérent avec le registre régional des risques. La recommandation est considérée comme caduque.				X

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Cadue
118	2024 Bureau régional de Bangkok par. 50	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de consigner, dans le calendrier des missions de contrôle, la manière dont ces missions sont planifiées par ordre de priorité et en fonction des risques.	Le bureau régional a consigné dans des notes pour le dossier la planification de ses missions pour 2025, hiérarchisées en fonction des risques.	Le bureau régional a consigné la planification de ses missions de contrôle pour 2025, par ordre de priorité et en fonction des risques. La responsabilité de ces missions incombe, depuis le 1 ^{er} mai 2025, aux directeurs des services mondiaux. L'Auditeur externe a adressé au PAM des recommandations à ce sujet dans son rapport annuel et considère donc la présente recommandation comme caduque.				X
119	2024 Bureau régional de Bangkok par. 51	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de présenter plus en détail les missions de contrôle relevant de la catégorie "Programmes" dans son tableau de bord et son plan global de supervision, afin d'améliorer la supervision et la planification des missions intersectorielles.	Le bureau régional a consigné dans des notes pour le dossier la planification de ses missions pour 2025, hiérarchisées en fonction des risques. La catégorie "Programmes" a été subdivisée en deux unités distinctes. Le nouveau module R2 permettra d'assurer le suivi des recommandations formulées dans le cadre de la supervision par la direction.	Le bureau régional a subdivisé la catégorie "Programmes" en plusieurs domaines. Dans le cadre de la structure à deux niveaux, les directeurs des services mondiaux ont réparti les missions de supervision entre ces différents domaines. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
120	2024 Bureau régional de Bangkok par. 60	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'appliquer une approche modulable en matière de contrôle en distinguant, d'une part, les recommandations qui exigent un suivi formel en temps voulu et, d'autre part, les observations et les conseils associés à des risques moindres qui appellent des procédures de suivi moins formelles, et d'assurer ce suivi.	Une procédure opératoire normalisée globale relative à la supervision par la direction a été publiée. Elle précise que, parmi les recommandations formulées à l'issue des activités de supervision par la direction, seules celles qui concernent des risques élevés seront suivies par les services du Siège mondial. Les bureaux de pays resteront chargés de suivre les recommandations associées à des risques modérés ou faibles et d'y donner suite.	Le Siège mondial a publié une procédure opératoire normalisée comprenant des orientations sur le processus de suivi. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
121	2024 Bureau régional de Bangkok par. 67	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'améliorer sa gestion des connaissances, notamment en mettant à la disposition du personnel les procédures opératoires normalisées, les documents d'orientation et les autres documents importants ou utiles selon des modalités d'accès simples et largement diffusées.	Depuis la mise en place de la structure à deux niveaux, les bureaux des directeurs régionaux n'assurent ni la gestion ni la publication des orientations normatives des services du Siège mondial.	Compte tenu de la structure à deux niveaux, les bureaux régionaux ne sont plus chargés de publier des documents d'orientation ni de les mettre à la disposition du personnel régional. La recommandation est considérée comme caduque.				X

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Cadue
122	2024 Bureau régional de Bangkok par. 74	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de corriger les données relatives au statut du matériel dans le registre GEMS, de tenir celui-ci à jour et de veiller à ce que les articles achetés soient enregistrés dans GEMS en temps voulu.	Les données relatives au statut du matériel ont été actualisées dans le registre GEMS et aucun achat n'a été effectué en raison des contraintes financières.	Le bureau régional a mis à jour, dans le registre GEMS, les données concernant le statut du matériel. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
123	2024 Bureau régional de Bangkok par. 80	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de renforcer la responsabilité globale de la gestion des actifs au sein des services de gestion, de la Division des technologies et des services chargés de la chaîne d'approvisionnement, qui rendent tous compte au Directeur régional, afin d'assurer un contrôle adéquat et une gestion cohérente des actifs.	L'unité chargée des services de gestion établie à Bangkok, qui fait partie du Siège mondial, est placée sous l'autorité des directeurs du Siège mondial à Rome, et non du Directeur régional.	Dans la structure à deux niveaux, les bureaux régionaux ne sont plus responsables de la gestion de leurs actifs, cette responsabilité incombant désormais aux directeurs de la Division des technologies, des services de gestion et de la chaîne d'approvisionnement. La recommandation est considérée comme caduque.				X
124	2024 Bureau régional de Bangkok par. 88	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de réexaminer les durées d'utilité retenues pour les aménagements des locaux loués et de les modifier de manière à en assurer le caractère raisonnable et la cohérence.	La durée d'utilité inscrite dans les fichiers d'enregistrement central des actifs a été révisée et fixée à cinq ans.	Le bureau régional a révisé les durées d'utilité des aménagements apportés aux locaux loués pour les fixer à cinq ans. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
125	2024 Bureau régional de Bangkok par. 89	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'estimer, avec l'appui de la Sous-Division de la gestion des installations et de l'unité chargée des finances au Siège, les coûts de restauration des locaux dans leur état d'origine et de comptabiliser une provision à ce titre.	Ce travail a été accompli dans le cadre de l'application de la norme IPSAS 43. Pour la Thaïlande, le coût unitaire définitif du démantèlement a été fixé à 155,55 dollars le mètre carré, conformément aux directives IPSAS.	Bien qu'il ait évalué le coût de la rénovation des locaux, le bureau régional n'a pas comptabilisé de provision à ce titre. La recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X		
126	2024 Bureau régional de Bangkok par. 96	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de justifier les suppressions de postes afin de garantir un processus objectif, transparent et fondé sur des éléments probants.	Le bureau régional n'existant plus depuis le 1 ^{er} mai 2025, l'ensemble du personnel a été rattaché soit aux services du Siège mondial, soit au nouveau Bureau du Directeur régional. Les services du Siège mondial sont désormais responsables de la gestion du personnel et de la définition des procédures opératoires normalisées applicables à leurs équipes, y compris celles qui travaillent dans les bureaux régionaux.	Le PAM ayant intégré les bureaux régionaux au Siège le 1 ^{er} mai 2025, ceux-ci ne constituent plus des entités distinctes. La recommandation est considérée comme caduque.				X
127	2024 Bureau régional de Bangkok par. 99	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de revoir et d'évaluer sa structure organisationnelle pour s'assurer qu'elle est adaptée à sa mission.	À la suite de la publication, en février 2025, du cadre d'application du principe de responsabilité par la direction, les bureaux régionaux ont reçu une proposition de structure et de budget de haut niveau. Le Bureau du Directeur régional a été créé sur cette base, et le personnel concerné y a été transféré.	Le PAM ayant intégré les bureaux régionaux au Siège le 1 ^{er} mai 2025, ceux-ci ne constituent plus des entités distinctes. La recommandation est considérée comme caduque.				X

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
128	2024 Bureau régional de Bangkok par. 108	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'examiner les exigences minimales applicables aux fournisseurs de biens et de services, de consigner les résultats de cet examen et de mettre à jour ces exigences si nécessaire.	Le mémorandum a été rédigé avant la mise en place de la nouvelle structure à deux niveaux et n'est plus applicable. Le personnel chargé des achats dans le bureau régional fait partie de la structure du Siège mondial.	Le bureau régional a commencé à rédiger une procédure opératoire normalisée. Depuis le 1 ^{er} mai 2025, ces questions relèvent du Directeur de la chaîne d'approvisionnement, qui a publié un nouveau manuel des achats (procurement manual) dans lequel sont précisées les exigences applicables. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
129	2024 Bureau régional de Bangkok par. 109	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de veiller à ce que le comité local chargé des achats et des contrats réexamine les registres de fournisseurs au moins une fois par an et à ce que le Directeur régional approuve ces registres.	Le mémorandum a été rédigé avant la mise en place de la nouvelle structure à deux niveaux et n'est plus applicable. Le personnel chargé des achats dans le bureau régional fait partie de la structure du Siège mondial.	Le bureau régional a commencé à rédiger une procédure opératoire normalisée. Le comité local chargé des achats et des contrats a été dissous depuis la mise en place de la structure à deux niveaux. La recommandation est considérée comme caduque.				X
130	2024 Bureau régional de Bangkok par. 114	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'enregistrer avec exactitude et en temps voulu les délégations de pouvoirs en matière de gestion financière dans le tableau de bord prévu à cet effet, et de s'assurer que chaque membre du personnel dispose dans WINGS des rôles correspondant aux pouvoirs qui lui ont été délégués.	Le bureau régional procède désormais chaque trimestre à un examen des délégations de pouvoirs en matière de gestion financière, tant en son sein que dans l'ensemble des bureaux de pays.	Le Siège mondial a examiné les subdélégations enregistrées dans le tableau de bord et confirmé qu'elles restaient valides. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			

N°	Rapport de référence	Recommandation	Réponse de la direction	Appréciation de l'Auditeur externe	État d'avancement après vérification			
					Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Caducue
131	2024 Bureau régional de Bangkok par. 121	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de mettre à jour les fonctions et attributions, de mettre en place un système de contrôle des versions, de soumettre le plan de continuité des opérations à un examen formel avant de l'approuver et de le publier, et de programmer des tests à intervalles réguliers pour s'assurer que le plan est efficace et prêt à être mis en œuvre.	La révision ou la mise à jour du plan de continuité des opérations est suspendue le temps que le Siège mondial détermine si les bureaux régionaux doivent se doter d'un plan de ce type.	La circulaire OED 2026/001 de la Directrice exécutive prévoit que le plan de continuité des opérations établi à l'échelle du PAM couvre aussi les bureaux régionaux. Ce plan ne prenant pas encore en compte les activités des bureaux régionaux rattachées à un lieu précis, la recommandation reste en cours d'application.		X		
132	2024 Bureau régional de Bangkok par. 126	Nous recommandons au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de mettre à jour le plan de reprise après sinistre, d'y intégrer un calendrier de tests à intervalles réguliers et des mesures de cybersécurité, et de l'approuver afin d'en assurer l'entière coordination ainsi que sa disponibilité opérationnelle.	L'espace utilisé dans le nuage pour la reprise est désormais hébergé au niveau mondial.	Les employés chargés des technologies affectés au bureau régional tiennent à jour un plan de reprise après sinistre à activer en cas de perturbation majeure. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
Total				132	109	12	0	11
Pourcentage				100	83	9	0	8